



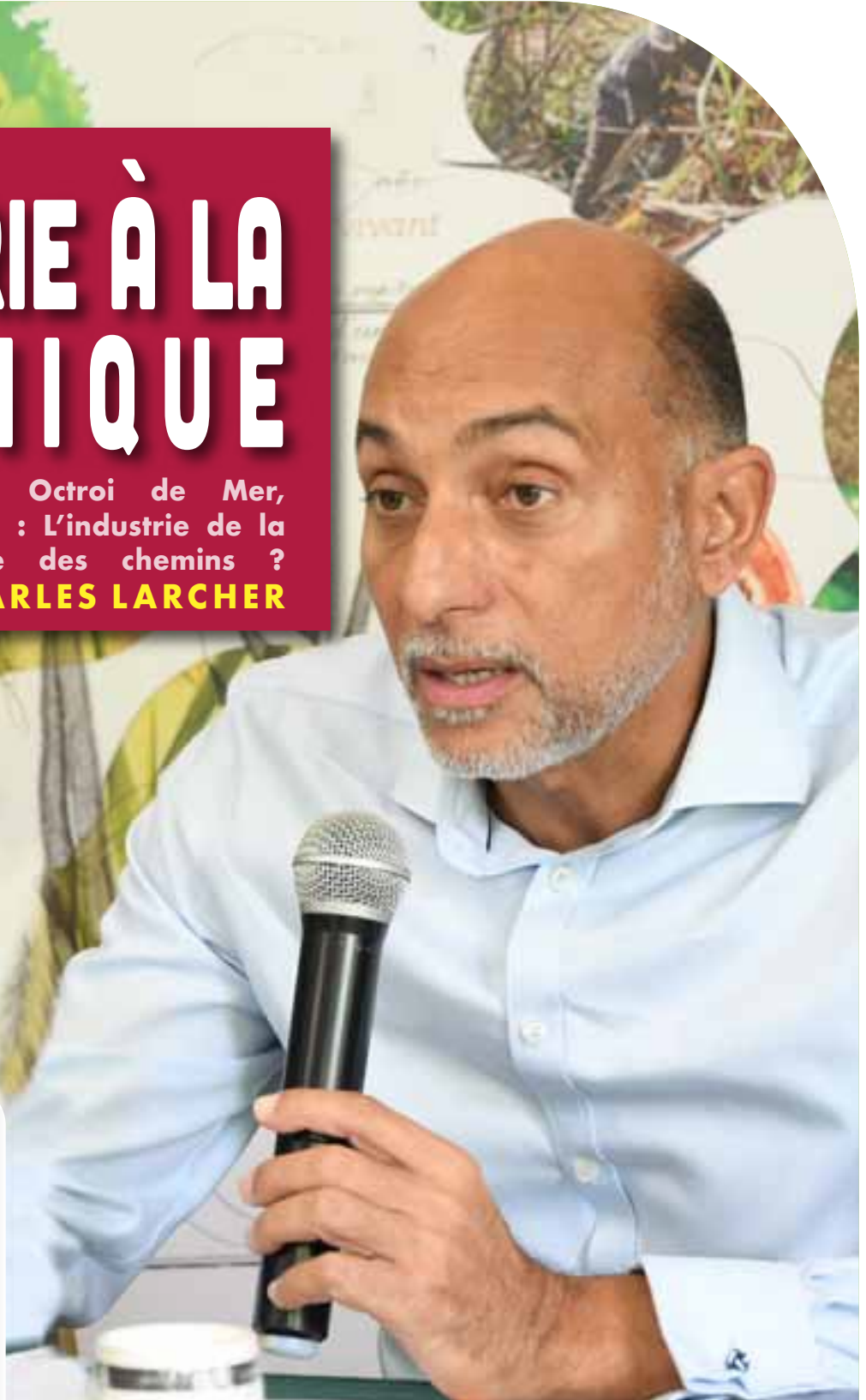
DOSSIER

L'INDUSTRIE À LA MARTINIQUE

Souveraineté industrielle, Octroi de Mer, Vie chère, Défisiscalisation... : L'industrie de la Martinique à la croisée des chemins ?
L'INTERVIEW DE CHARLES LARCHER

AVEC LES AVIS DE :

- Johnny Hajjar
- Justin Pamphile
- Arnaud René-Corail
- Henri Salomon
- Bertrand Clerc
- Katy Largen



ANTILLA

DOSSIER RÉALISÉ AVEC L'AIDE DU PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE ET DU SANCTUAIRE AGOA

PLONGÉE AU COEUR
DES FONDS MARINS
DE MARTINIQUE

CAHIER DÉTACHABLE

- SERGE LETCHIMY : «... LE SYSTÈME «ACTUEL» EST À BOUT DE SOUFFLE...»
- F-M. TIRAULT : CONSTITUTION & MOBILITÉ : LA CLÉ DES TRANSPORTS DE DEMAIN ?
- JUSTIN DANIEL : « L'ADHÉSION COLLECTIVE, PILIER DE LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE
- LE FÉMINISME DE MARRONNAGE DE LA CARAÏBE
- LES JO EN MARTINIQUE, UNE PREMIÈRE MÉDAILLE POUR LES MARTINICAISS ?

Nos **propres** solutions font la **différence**



CLEANBUILDING

Nos **propres** solutions font la **différence**

> Bio nettoyage

> Nettoyage industriel

> Nettoyage de facades

> Nettoyage spécifique

Désinfection ultime



Membre de la Fédération
des Entreprises de Propreté (F.E.P.)

> Plus de 40 ans d'expérience

CLEANBUILDING

Tél. : 0596 42 70 70 • Port : 0696 72 20 50

Imm. Dillon 3000 -17, rue G. Eucharis - 97200 Fort de France

Tél.: 0596 42 70 70 - Fax : 0596 50 30 50 - Mail : a.daclinat@belliard.mq

« DODO ICHE MWIN, DODO... »



POUR JOINDRE LA RÉDACTION :

ANTILLA, 7 Rue Paul Gauguin
97232 Le Lamentin, Martinique
Tél.: 0696 73 26 26 / 0595 75 48 68
Email : philippe@antilla-martinique.com
CPPAP 1122 C 86520
ISSN 0757555

DIRECTION/RÉDACTION

Directeur de la publication :

Philippe PIED : 0696 73 26 26

Directeur de la rédaction :

Henri Pied: 0596 75.48.68

Rédaction :

Henri Pied, Gérard Dorwling-Carter, Mike
Irasque, Philippe Pied, Nathalie Laulé,
Nadia Celcal, Judes Duranty,
Nicolas Manceau, Thibaut Charles,
Thomas Thurar, Sara Candela,
Harry Hersilie-Héloïse, 3ed

Conception - Marketing - Publicité :

ANTILLA - Tél.0696 73 26 26
philippeped@gmail.com

Développeur Web/Webmaster

Marc-Olivier RENAY
mail : dev@antilla-martinique.com

Impression :

Toniprint Imprimerie

ATTENTION :

Les documents, manuscrits ou non, restent
la propriété de la rédaction.

BUREAUX :

60 Jambette-Beauséjour
97200 Fort-de-France



Dimanche 24, 9h32, sur radio
RCA-RFI, une voix tellement
émouvante, égrène les mots
de la chanson...

De cette chanson, il y a
plusieurs reprises, aussi belles
les unes que les autres, et qui
sont de l'après guerre 39/45...

Mais c'est celle ci la plus
touchante et qui doit dater des
années trente...

On y trouve, et moi j'y ressens,
la force, la tendresse, la
vigilance, l'amour que la
chanteuse sait exprimer au
nom de la « mère », mère tout
simplement, mais aussi mère
antillaise, on disait alors
« mère créole »...

Il y a là, un maillon essentiel de
notre héritage...

Car cette mère-là, est le
SYMBOLE inévitable, de ce
qui nous a fait...

Oui, face à l'insondable abîme
de nos enchainements, de nos
cruels arrachements et qui ont
commencé depuis la première
prise de notre ancêtre premier,
là bas, au beau milieu de cette
terre africaine (pour ceux
d'entre nous qui en furent...)...

Mais, et d'expérience, je peux
dire que toutes les autres
mères de nos diverses racines
ont assumé la même
transmission, ET QU'ELLES
CONTINUENT ENCORE DE
NOS JOURS à assurer, et avec
la même tendresse et la même
puissance, avant que se
poursuivent notre gestation,
après les engagements à
Gorée, et les malmènements
de la traversée atlantique...
(Pour ne citer que les 2
premières étapes de notre
gestation...)

Oui, c'est dans cette tendresse
et cette vigilance
extraordinaires que nous
sommes vraiment nés et y
avons puisé la force, que je me
permets de
trouver FONDATRICE...

Ce dimanche là, à 9h32,...

Henri Luc Pied

MARTINIQUE L'ÎLE AUX FLEURS ?

FOND SAINT-DENIS





CE WEEK-END SUR LA ROUTE DE FONDS SAINT-DENIS, LE SPECTACLE DE LA NATURE EN FLEURS RAVIVE LE CHARME DE MADININA, **L'ÎLE AUX FLEURS**. IMAGINEZ SI CHAQUE VOIE DE MARTINIQUE S'HABILLAIT DE CETTE SPLENDEUR, REDESSINANT L'ÎLE EN UN ÉDEN FLORISSANT.

Utilité

Solidarité

85

1939
2024

Ans

Proximité

Responsabilité

À VOS CÔTÉS



MARTINIQUE
GUYANE

ENSEMBLE

CONSTRUISONS L'AVENIR

caenligne@ca-mg.fr

Agence E-Relation 0 800 802 803
(Service et appel gratuits)



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Martinique-Guyane société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit, Société dont le siège social est situé 21 rue Case Nègres - Place d'Armes - 97232 La LAMENTIN - RCS Fort de France D 313 976 383 - code APE 6419Z. Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des Intermédiaires en assurance sous le n° ORIAS 07 024 340 Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances www.ca-martinique-guyane.fr Téléphone 0596 66 59 39 - Télécopie 0596 51 51 37 ADEME (Filière papier graphique) : 568349 - FR341730_032SRW





03 PAWOL INITIL D'HENRI PIED

« Dodo iche mwin, dodo... »

04 MARTINIQUE, ÎLE AUX FLEURS ?

Balade du week-end à Fonds-Saint-Denis



12 L'ACTUALITÉ VUE PAR...

Ça c'est passé en Mars, par Harry Hersilie-Héloïse
Jid : KREYOLAD 1020 - Martinik Chouval cho / Matoutou / Kay Fol



12 POLITIQUE / SOCIÉTÉ

12 SERGE LETCHIMY : «... le système «actuel» est à bout de souffle...»

16 JUSTIN DANIEL. « L'Adhésion collective, pilier de la réforme institutionnelle

18 F.-M. TIRAULT : Constitution & Mobilité : La Clé des Transports de Demain ?



25 PLONGÉE AU CŒUR DES FONDS MARINS DE MARTINIQUE

UN DOSSIER RÉALISÉ AVEC L'AIDE DU PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE ET DU SANCTUAIRE AGOA



49 L'INDUSTRIE À LA MARTINIQUE

Souveraineté industrielle, Octroi de Mer, Vie chère, Défisiscalisation... :
L'industrie de la Martinique à la croisée des chemins

50 Entretien avec Charles Larcher, Président de l'AMPI

56 Johnny Hajjar : « L'industrie martiniquaise... doit rester maîtresse de son destin »

58 Arnaud René-Corail : Renforcer l'Économie Martiniquaise Les stratégies de la CTM

59 Henri Salomon : « Consommer responsable, consommer local »

60 Justin Pamphile. «... un secteur clé à protéger et à développer »

62 Bertrand Clerc : L'octroi de mer, mère de toutes les aides pour l'industrie locale »

64 Inovagro - katy Largen : «... produire, innover pour nourrir notre population »



65 HISTOIRE / RECHERCHE

65 LE FÉMINISME DE MARRONNAGE DE LA CARAÏBE

69 SPORT

69 LES JO EN MARTINIQUE, UNE PREMIÈRE MÉDAILLE POUR LES MARTINICAISS ?

70 LA FLAMME OLYMPIQUE, BIENTÔT EN MARTINIQUE.

Interpellation musclée d'Hervé PINTO

L'activiste désormais figure de la spoliation patrimoniale, a fait l'objet d'une interpellation. Invité dans une interview par SEM RADIO et VIA ATV le 6 mars 2024, celui qui revendique son droit de propriété a pu débattre sur sa position désormais connue mondialement. Ce dernier, plus que jamais revendique sa propriété sur les terres de son grand-père au quartier Clouette des trois-îlets. A l'issue de cet entretien, des membres du GIGN ont interpellé le quinquagénaire. Placé en garde à vue à la gendarmerie du marin, il fait l'objet de 70 plaintes pour intimidations et menaces.

Sous contrôle judiciaire, il avait interdiction de se rendre dans certaines zones des Trois-îlets et plus précisément de se rapprocher des habitants dont il dénonce l'occupation illégale de ses terres. Mais également d'être dans le quartier où se trouve son logement. Enfreignant son contrôle judiciaire, il est interpellé par les forces de l'ordre, ce qui met le feu aux poudres et catalyse toutes les revendications identitaires. La capitale est alors la proie des affrontements entre les forces de l'ordre, les militants et certains émeutiers. Les heurts se sont poursuivis jusque tard dans la nuit, avec des dégâts assez conséquents.

La CTM main dans la main avec l'Etat pour assurer les paiements

Il faut faire vite, la paierie territoriale est submergée : Ce ne sont pas moins de 93 millions d'euros qui demeurent en attente de paiement. Face à ce constat alarmant mettant en péril la stabilité économique de la Martinique, la CTM a mis à disposition de cette administration pas moins de quatre agents territoriaux. Une bouffée d'oxygène, qui permet d'accélérer les procédures. En octobre et décembre 2023, huit agents avaient déjà été mis à la disposition de ce service pour pallier aux difficultés rencontrées.



Lutte acharnée de la Marine nationale contre la cocaïne

En moins d'un mois, la Marine nationale a effectué des saisies record. Plus de 8 tonnes ont été interceptées, pour une valeur à la revente approximative de 500 millions d'euros.

Une concertation entre les services, qui aura permis de participer à l'endiguement de ce fléau aux Antilles. Jean-Cristophe BOUVIER, préfet de la Martinique, félicite ces actions menées sous l'autorité de l'Action de l'Etat de mer. Une volonté réaffirmée avec l'assurance de l'installation de deux radars en mer à l'horizon 2025.

Une visite sous haute tension du ministre de l'intérieur et des outre-mer

De passage sur l'île, Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, s'est entretenu avec le président de la Collectivité territoriale. Toutefois, le 14 mars, alors que les échanges politiques avancent, à l'extérieur, la situation est beaucoup plus tendue. Dès 14 heures, suite à l'incarcération d'Hervé PINTO, des manifestants font entendre leur voix. Très rapidement, la violence monte d'un cran et les forces de l'ordre ont dû user de bombes lacrymogènes pour faire face aux jets de pierre.



Zones de mouillage : duel entre le Comité des pêches et les associa- tions de marins pêcheurs

Reçue le 11 mars 2024 par le président du Comité Régional des Pêches Jean-Michel Cotrebil, l'Union des présidents d'associations de marins pêcheurs entendait faire entendre sa voix. Face au président, les associations se plaignaient du manque de dialogue et de compréhension du Comité.

Au cœur des débats : les zones de mouillage, la politique commune de la pêche et la zone de cantonnement de l'îlet à Ramiers. Jean-Michel Cotrebil a été clair sur cette question et a assuré ne pas pouvoir envisager sa réouverture.

A l'issue d'une décision de 1999, le but était de préserver les ressources naturelles présentes sur les lieux. En 2007, suite à une réouverture, en pas moins de 3 mois, tout avait été vidé. Un dialogue complexe, entre volonté économique et nécessité environnementale. Une politique de gestion des ressources à peaufiner avec un appui scientifique.



Patrice VERGRIETE, ministre délégué aux transports, annonce des solutions face aux prix des billets d'avion

De passage en Martinique, le ministre s'est entretenu avec le Président de la collectivité.

L'une des questions épineuses abordées lors de son passage, a notamment été l'escalade vertigineuse du prix des billets d'avion.

En effet, ces deux

dernières années, leur prix a été plus que multiplié, excluant bon nombre de familles. Le ministre a estimé que l'intervention de l'Etat sera difficile, mais souligne l'existence d'une tarification sociale. Selon son analyse, une des réponses à cette problématique serait la concurrence. Une affaire à suivre de très près avec l'arrivée de la haute saison touristique

Le sucre de canne denrée rare sur les étals de supers marchés.

Depuis plusieurs mois, la Martinique connaît une raréfaction du sucre de canne. Pourtant produite sur l'île, le saccharose se fait rare. La raison, un problème bancaire. Environ 300 tonnes sont retenues comme garantie bancaire, en attendant de pouvoir être mise sur le marché. L'usine annonce qu'il s'agit d'un stock gagé. Une pratique commune dans le secteur. La direction, assez confiante, assure un retour à la normale sous peu. Le rendement, quelque peu ralenti, devrait atteindre les 70 tonnes par jour. De quoi rapidement résorber ces soucis financiers..



Le secrétaire général de Force Ouvrière élu Président du Césecém

Le 18 mars 2024, était élu à la tête du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Martinique (Césecém), Eric BELLEMARE, l'actuel secrétaire général de Force Ouvrière. Successeur du professeur de sciences politiques Justin DANIEL, il est désormais à la tête de l'institution consultative de la CTM. Composé de 68 membres, de la société civile, cet organe entend relever le challenge du dialogue social. Eric BELLEMARE se montre prêt à relever le défi, lui qui en était jusqu'alors le vice président.





Martinik Chouval cho



BEL POVEB KRÉYOL :

« *Dé mal krab pa ka viv dan an menm tou* »

Vandrédi pasé sa té cho Fodfrans pou Martinik Chouval Show. Yonndé manifestan anvayi La-savann pou opozé chouval soté kada. Es sé pou sa lajistis désidé kité Ewvé* lajol ?

Antouléka tout moun ka palé di lafè Pento. Ni anlo moun éti pa ka konprann ki mannié yo pé vann an tè ki pa ta'w pliziè fwa Akondi Jan-Michel* la ni an biznes ka fet.

MATOUTOU

An nivé Adjilbè vini an vakan pas ni lontan i pa manjé matoutou. Eben misié té estébékwe lè i alé pran TCSP-a. I alé genyen tiké'y mé lè i vini fè tiké-a pasé, machin-an té an pàn. Kidonk moun ka alé vini pou ayen an sé kar Martinik Transpò-a. Asiré sé pa lajan

pasajé ka péyé sé moun an ka kondui loto-a.

Sel bagay moun ka fè latjé pou genyen krab, menmsi yo toujou pli piti mé pri-a ka wosé menm mannié kon chalé a sé jou-tala épi karenm-lan.

KAY FOL

An konpè Adjilbè entjet pas dépi yonndé lanné tonton'y ki ja alélouyé kité konmen ekta tè ba jénérasyon'y. Mé jik atjelman pèsan pa lé péyé noté é anlo éritjé an Frans. Ki divini sé tè tala? Es sé sa yo ka kriyé kay fol ?

I ni doukwé rann moun fou pas sé kalté model popiété-tala, yo pé fè bawouf anlè'y a nenpot ki lè, an mannié fasil fasil.

Jid ■

Choisissez l'efficacité pour vos **ANNONCES LÉGALES**

WWW.ANTILLA-MARTINIQUE.COM



Justificatif **IMMÉDIAT**

CONTACTEZ-NOUS :
AL@antilla-martinique.com
0696 73 26 26

ANTILLA DEPUIS 1981
www.antilla-martinique.fr

Serge Letchimy :

« Les martiniquais doivent prendre conscience que le système "actuel" est à bout de souffle »

Au lendemain du récent passage à l'Hôtel de la *Collectivité Territoriale de Martinique* de Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, nous avons interrogé Serge Letchimy, le président du Conseil exécutif de la CTM, au sujet de ses volontés et ambitions quant à la « question institutionnelle » sous nos cieux. Entretien.

Antilla : Que reprenez-vous des propos de Gérald Darmanin, ici à la CTM, sur cette question institutionnelle ? Et quelle est la prochaine étape significative du processus global ?

Serge Letchimy : C'est un moment clé, extrêmement important pour nous en Martinique et pour moi particulièrement, car le processus que nous avons lancé d'une réforme institutionnelle au service d'un nouveau modèle de développement, avance de façon très significative. Nous voulons rester dans la République et mener des politiques de développement local à partir de transferts de pouvoir(s) normatif(s), c'est-à-dire la possibilité d'adapter les lois et règlements en Martinique. Ce projet est au service du développement économique, il n'est pas doctrinal. M. Darmanin a notamment dit avoir bien

compris que la Martinique voulait rester dans la République - je sens aussi que les martiniquais veulent y rester - mais nous sommes tous conscients, y compris le président Macron, que l'égalité des droits n'est pas l'uniformité, le conformisme systématique mais la possibilité de transférer des pouvoirs, pas seulement des compétences, localement. Avant cet été, le président Macron devrait réunir les signataires de l'Appel de Fort-de-France. Donc la prochaine étape, très importante, sera la rencontre ou les rencontres avec le président, pour qu'on affine l'agenda.

De quel agenda s'agit-il ?

L'agenda de la réforme constitutionnelle. Et avant cette réforme, des discussions qu'on pourrait avoir : est-ce que ce sera un article 73-1, adapté à une orientation de développe-



> Lors du Congrès (MI)

ment économique ? Ou un article unique pour la Martinique, qui privilégie égalité des droits et droit à la différenciation ? On aura encore du travail technique car nous avons lancé la phase de contact(s) avec la population, nous avons appelé le "Congrès du Peuple". Concernant cet article 73-1 j'ai bien compris, par expérience et vécu, que les martiniquais sont très attachés à l'égalité des droits. Donc nous nous sommes dit, avec les constitutionnalistes qui nous aident, que rester dans l'article 73 tout en allant très près de l'article 74, c'est avoir cet alinéa 1 nous permettant de domicilier des pouvoirs normatifs. L'autre hypothèse, celle

d'un article unique, me plaît intellectuellement et politiquement, mais on l'a mise en second car est-ce que la population va suivre ? On aura donc un débat entre ces deux propositions.

Le vote éventuel, au non moins éventuel Congrès dit de Versailles, portera uniquement sur cette possible révision constitutionnelle ?

Exactement. Après ça on aura créé - c'est ma mission et la promesse faite à Aimé Césaire - les conditions d'une autonomie et différenciation possibles. Et c'est la gouvernance de la CTM "demain" - car j'ai décidé de ne pas faire cet acte-là durant mon actuel mandat - c'est la nouvelle équipe qui sera là "demain" qui proposera d'aller dans le 73-1. A ce moment-là il y aura une consultation de la population, qui dira si elle va, ou pas, dans ce 73-1. Si elle refuse, on reste dans le 73 ; si elle accepte, on aura fait une avancée historique que ma majorité et moi auront conçue préalablement.

Pourquoi faut-il selon vous une révision constitutionnelle ? Pour intégrer cet article 73-1 dans la Constitution ? Pour disposer éventuellement de ce « pouvoir normatif autonome » ?

Ce que nous voulons faire - autonomie alimentaire, responsabilité écologique, politique énergétique etc. - comporte des projets très précis. Un exemple : le CTEBioM, le Centre Territorial d'Exploration de la Biodiversité de Martinique, nous permettra de ne plus dépendre des laboratoires de



➤ Sur la tombe d'Aimé Césaire (DR)

Paris mais de faire des analyses (etc.) sur place, afin d'exploiter nos richesses. C'est donc un grand projet global, et un statut pour conduire ce grand projet. Vous savez, "on" a créé une confusion qui dure depuis des années et que le président Macron a dénoncée en disant qu'il y avait confusion entre compétence(s) et pouvoir(s) : "on" a donné des compétences mais pas de pouvoirs,

notamment normatifs. Autre exemple : la création d'une autorité unique de l'eau. Est-ce injurier la République ou porter atteinte à son équilibre si je délibérais, ici à la CTM, pour créer une telle Autorité ? Mé man pé pa fèy.

Mais un certain nombre de martiniquais objectent, vous le savez, que les présidents de collectivités de Martinique ont « déjà plein de pouvoirs » : que pensez-vous de ce type d'affirmation ?

C'est ignoble et hypocrite de dire ce genre de choses : qu'il faut déjà s'occuper du quotidien, etc. Et quel(s) pouvoir(s) avons-nous ? C'est faux. Parmi les gens qui disent ça il y en a qui veulent, systématiquement, que rien ne change. Parce que si je crée une "Autorité unique de l'eau" par exemple, je fais tomber plein de monopoles... Donc soit je suis obligé de demander qu'une loi soit faite, à 8000 kilomètres, pour que nous soyons autorisés à avoir une autorité et un prix uniques de l'eau ; soit je dois passer par une habilitation, et c'est trois ans pour l'avoir... .

Autonomie alimentaire, opposition affichée aux monopoles et oligopoles, volonté de domiciliation et gestion territoriales du POSEI* (etc.) : le projet que vous portez est manifestement un projet de rupture, structurelle, avec les « modèles » historiquement établis et dominants en Martinique. Comment les autorités de l'Etat réagissent-elles à votre volonté de rupture ?

Votre analyse est très juste. Derrière tout ça il y a un projet politique de ma part mais que je n'ai pas voulu doctrinal ; je porte la doctrine de l'autonomie en moi mais je ne veux l'imposer à qui que ce soit. Oui, derrière tout ça il y a la remise en cause des oligopoles

et monopoles, la remise en cause de la structure agraire et foncière telle que connue qu'aujourd'hui, la remise en cause des importations massives, de la monoculture, etc. Mais il y a aussi l'ouverture de nouvelles créativités, en termes de création d'une classe intermédiaire d'investisseurs et de chefs d'entreprise, si on réussit à briser l'importation massive et produire localement. Les jeunes qui aujourd'hui ont 10 ou 12 ans, je vais leur ouvrir ces espaces. Alors 90.000 personnes sont sous le seuil de pauvreté en Martinique alors que notre "Produit Intérieur Brut" est le plus important de la Caraïbe : ça pose question quand même ! Les martiniquais doivent prendre conscience que le système "actuel" est à bout de souffle, que ça ne va pas prospérer. Et qu'il faut accepter de construire la réparation nous-mêmes, en termes de pensée.

« **90.000 PERSONNES SONT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ EN MARTINIQUE ALORS QUE NOTRE "PRODUIT INTÉRIEUR BRUT" EST LE PLUS IMPORTANT DE LA CARAÏBE... »**

C'est-à-dire, plus précisément ?

Avoir la possibilité de concevoir et décider nous-mêmes d'actes de réparation ici. Et assumer cela par le drapeau, le créole, le patrimoine, etc. Emmanuel Macron a parfaitement compris que tout était décidé à Paris, y compris l'imaginaire du développement futur.



C'est-à-dire qu'avant même que la politique agricole soit pensée, cette politique est déjà codifiée par les lobbies afin que ce qui a été créé à Bruxelles corresponde à leurs besoins... Avant même de penser le développement par nous-mêmes, c'est déjà concocté par les mécanismes fiscaux ou réglementaires dictés par les lobbies, qui veulent absolument que telle ou telle orientation soit prise.

Et ce que vous décrivez là déplaît à Emmanuel Macron ?

Il défait cela. Ce que j'ai compris et ce qu'Emmanuel Macron a indiqué, c'est qu'on va "défaire" ceux qui sont dans les privilèges.

Donc ce n'est pas une posture rhétorique selon vous ?

M. Macron dit que cela va enlever des privilèges : sé sa man ka chèche ; il est temps qu'on abolisse les privilèges qui existent aujourd'hui. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'existence économique de circuits ou de produits, mais de casser l'esprit de la monoculture. Il y en a plein qui

“mangent” autour de l’esprit de la monoculture ; beaucoup de contrôles - comptables, juridiques, judiciaires, etc. - sont comme de petites étoiles qui tournent autour de cet esprit et en dépendent pour se “nourrir” : c’est l’écosystème du système. Et ce sont les mêmes, issus de cet écosystème, qui font de la propagande anti-responsabilités, parce que selon eux il ne faut pas changer ce système.

Dans « pouvoir normatif autonome », est-ce le mot « autonome » qui fait peur à un certain nombre de martiniquais.e.s ?

Je n’ai pas du tout envie de cacher mon ambition derrière un autre mot. “Autonomie”, “émancipation”, sont des quasi-synonymes : c’est la liberté de faire sur place, dans un espace et cadre donnés. Alors j’ai lu et entendu “indépendance anba fèy”, de la part de malhonnêtes qui sont des personnes payées, notamment via des subventions, pour maintenir le système. Or nous avons toujours dit que nous gardions l’égalité des droits, au sein de la République, mais que nous voulons de la différenciation.

Si on se dirige, à terme, vers un Congrès de Versailles, ne serez-vous pas contraint de faire des concessions, eu égard au fait que la majorité du Sénat est à droite ?

J’ai rencontré Gérard Larcher, le président du Sénat, à deux reprises en Martinique. Et il ne m’a pas donné le sentiment d’être contre le fait de prendre en compte la différenciation. Il

« NOUS AVONS TOUJOURS DIT QUE NOUS GARDIONS L’ÉGALITÉ DES DROITS, AU SEIN DE LA RÉPUBLIQUE, MAIS QUE NOUS VOULONS DE LA DIFFÉRENCIATION »

m’a d’ailleurs envoyé un long mot, à son retour à Paris, pour me dire qu’il a parfaitement compris les enjeux. Pouvoir normatif autonome, c’est-à-dire qui n’est pas dépendant d’une autorisation. Et il faut doter ce pouvoir normatif de manière autonome sur des thèmes, compétences et pouvoirs définis en amont dans la loi organique, pour être ensuite libres de les utiliser ou pas.

Quand commence ce « Congrès du Peuple » ?

Nous avons consulté et allons choisir la “boîte” qui animera tout ça. Je pense qu’il nous faut environ deux mois de lourds débats - 3 à 4 réunions par semaine - pour finir en juin-juillet. Ce “Congrès du Peuple” est destiné à avoir des grands “pactes” - social, économique, etc. -, j’ai voulu cela pour “casser” le discours de ceux qui disent que nous faisons dans le dos du peuple et sans le peuple. Suite à la réunion que j’ai organisée il y a quelques mois à *Madiana*, on aura des séminaires relatifs aux chantiers, ouvrages, donc au BTP, et de gros chantiers sur la fiscalité, l’octroi de mer, sur l’industrialisation du pays, l’import-transformation, etc. Créer une industrie de transformation, construire des hôtels (etc.), c’est ça investir dans le pays. Pour construire un cen-

tre commercial, il suffit d’être propriétaire de 1000 hectares et d’en hypothéquer 100 pour ce faire. Durant ces prochains mois nous allons donc asseoir le volet économique dans le détail, pour être crédible face l’Etat. Et je veux absolument dire à la population que je négocie politiquement ; on négocie les conditions de mise en œuvre avec l’Etat.

Cette éventuelle réforme constitutionnelle relative à la Martinique aura-t-elle lieu en 2024 ? Le « timing » est de plus en plus serré, non ?

Oui, ça devient serré. Ce que je sais par les entretiens que j’ai, c’est que l’Etat continue d’espérer privilégier la Nouvelle-Calédonie. Cela me semble légitime car il ne faut pas retarder les calédoniens, qui en plus ont une obligation électorale avec un calendrier précis. Il y aura une réforme qui concernera les “ultramarins” et d’après ce que j’ai compris le “débat corse” n’est pas le “débat outre-mer”. Donc est-ce que ce sera Corse + Outre-mer, ou Corse puis Outre-mer, ou l’inverse ? Je n’en sais rien mais je ne pense pas que nous aurons cette réforme Outre-mer cette année. Peut-être l’an prochain. ■

Propos recueillis par Mike Irasque

**POSEI : Programme d’Options Spécifiques à l’Eloignement et à l’Insularité.*

JUSTIN DANIEL

« Il ne peut y avoir de réforme institutionnelle sans l'adhésion collective au projet »

“Autonomie, évolution institutionnelle : un projet politique qui questionne”, tel était l’intitulé de la récente conférence-débat organisée par le mouvement politique « Schoelcher Dynamique et Solidaire » (SDS) à l’Hôtel Batelière. Une rencontre qui était articulée autour des communications respectives de quatre intervenants : Claude Lise, ancien président de feu le Conseil Général et de l’Assemblée « inaugurale » de la CTM ; Philippe Jock, président de la CCIM et candidat aux élections territoriales de 2021 ; Daniel Chomet, leader de SDS et conseiller municipal de l’édilité schoelchéroise ; et Justin Daniel, universitaire et politiste également bien connu. Retour détaillé sur la communication de ce dernier.

Débutant son propos, Justin Daniel rappela qu’une révision de la Constitution impliquait l’approbation – dans les mêmes termes et par les deux Chambres du Parlement, Assemblée nationale et Sénat – d’un projet de loi. Et d’ajouter que dans ce cas-là ce projet doit être soumis au Congrès dit de Versailles, puis être adopté à la majorité qualifiée des 3/5èmes des parlementaires présent.e.s audit Congrès. « C’est seulement si ce projet de révision est ainsi adopté qu’une loi organique, et je crois que ce sera une loi organique », poursuivit le politiste, « viendra préciser les modalités de mise en œuvre de la réforme, après consultation du Congrès des élu.e.s de la Martinique, et après consultation de la population. » Poursuivant sa communication, Justin Daniel en vint à la décision votée le 29 novembre dernier par les élus de notre Congrès péyi (ou plutôt par ceux présents ce jour-là) à savoir la création d’un article 73-1, qui

serait à intégrer dans le « texte fondamental ».

« Ce projet d’article 73-1 comporte deux volets », indiqua le politiste, « tout d’abord un alinéa, qui autorise par la loi - et à leur demande - aux collectivités régies par ledit article à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leurs territoires dans un nombre limité de domaines ; (domaines) qui peuvent relever à la fois du pouvoir législatif ou du pouvoir réglementaire. » Puis d’ajouter :

« Un autre alinéa prévoit, sur le fondement du précédent, une nouvelle répartition des compétences entre l’Etat et les collectivités territoriales. » Et Justin Daniel de lancer alors « qu’il n’est pas besoin de réviser la Constitution pour mettre en œuvre un tel dispositif ; il suffit de basculer dans l’article 74. » Légers tremblements dans l’auditoire. Le politiste d’expliquer : « L’article 74 ce n’est plus la spé-

cialité législative ; le régime législatif de Saint-Martin n’est pas différent du nôtre, donc ce régime est compatible avec le principe d’égalité. Au fond, l’article 73-1 tel qu’il a été proposé n’est jamais que la recherche du “meilleur des deux mondes” (les articles 73 et 74, ndr) en permettant sur un mode mineur la création d’un espace de fonctionnement selon les modalités de l’article 74, et sur un mode majeur le maintien de l’article 73. Cela paraît un peu compliqué à mettre en œuvre, car si on veut aller dans cette direction-là ce serait beaucoup plus simple de passer par l’article 74. » Mais l’orateur de nuancer, dans le même souffle : « Je sais très bien qu’aujourd’hui à la Martinique très peu d’élu.e.s militeraient en faveur de l’article 74, pour des raisons que l’on peut deviner aisément. » Les causes et “ressorts” (émotionnels, idéologiques etc.) du massif refus populaire de 2010, seraient donc sensiblement les mêmes quatorze ans plus tard ? Evoquant alors le « périmètre d’application et la portée » de ce possible article 73-1, Justin Daniel de souligner que ces éléments « dépendront nécessairement du nombre limité de matières qui aura été arrêté. » Puis de lancer : « Dans quels domaines va-t-on exercer ce pouvoir normatif dit autonome ? L’urbanisme ? Le foncier ? ». Des interrogations à l’actualité renouvelée. Et possiblement exponentielle... .

IL FAUT SE DÉFAIRE D’UNE FÂCHEUSE TENDANCE À DISSOCIER LES ENJEUX



Faisant alors mention de « deux tentations », le politiste étaya vite son propos. « La première est celle consistant à croire qu'il existe une organisation statutaire idéale en théorie, mais qui souvent se révèle inadaptée dans les faits », assura-t-il, « la deuxième tentation consiste à conférer des vertus démiurgiques aux institutions, à en faire des sortes de *Deus ex-machina*, aptes à régler tous les problèmes auxquels nous sommes confronté.e.s ». Une double affirmation assurément nourrie, et confortée, par des constats partagés sous nos cieux durant les vingt dernières années. Arguant d'un impératif de propositions devant être adressées par nos élu.e.s à l'endroit du « pouvoir central », Justin Daniel souligna que ces réflexions devaient être « clairement formulées, portées par une majorité d'élu.e.s non moins clairement identifié.e.s, de façon à orienter les choix définitifs et de façon qu'elles franchissent le seuil de l'acceptabilité populaire. » De la nécessité, elle aussi renouvelée, du plus large consensus politique possible face à l'Etat. Et du rappel, certes implicite mais toujours opportun, que

ce « seuil de l'acceptabilité populaire » pourrait - suite à certaines carences, défaillances et autres "habitudes" - prendre les sudatoires contours de la montée de Gallochat en temps de course cycliste... . « Il faut se défaire d'une fâcheuse tendance à dissocier les enjeux », souligna alors l'orateur, « (...) il faut véritablement penser notre capacité à arrimer l'action publique à une démarche globale intégrant tous les enjeux, en particulier l'enjeu du développement - la réforme institutionnelle étant un enjeu parmi les autres -, et surtout il ne peut y avoir de réforme institutionnelle sans l'adhésion collective au projet. Et sans le consentement, juridique cette fois-ci, de la population. » Rappels opportuns : Acte 2.

« L'une des conditions de cette acceptabilité populaire, c'est l'amélioration de l'efficacité des services publics... »

« Toute expérience en matière de différenciation, d'autonomie ou d'évolution statutaire requiert à mon sens - notamment quand on parle d'autonomie - une combinaison harmonieuse de ressources dans trois domaines complémentaires », affirma Justin Da-

niel aux abords de sa conclusion. Avant d'énumérer : « La légistique, la capacité à écrire des textes : si on veut exercer un pouvoir normatif il faut être capable d'écrire des textes de manière correcte. Deuxième ressource : l'expertise, qui nous fait souvent défaut. (...) Troisième ressource : l'ingénierie, la capacité à monter des dossiers. Et quand on voit aujourd'hui notre gestion des fonds structurels, on a quelques interrogations et soucis à se faire. » La "dédicace" fut ainsi adressée à qui de droit : applaudissements épars dans la salle. « Je crois qu'il faut qu'on accepte de donner la priorité au développement de ce que j'appelle les capabilités, c'est-à-dire l'aptitude à la réalisation », partagea alors le politiste, « ceci en prenant en compte nos atouts et nos faiblesses, en nous dotant des outils appropriés, en capitalisant sur les réformes successives, et en renonçant à faire du statut l'alpha et l'oméga de l'action publique. » Applaudissements plus nourris dans l'auditoire. Puis Justin Daniel de clore sa communication en ces termes choisis : « L'une des conditions de cette acceptabilité populaire - condition qui me semble décisive -, c'est l'amélioration de l'efficacité des services publics dans ce territoire ; services publics de l'Etat, mais services publics locaux également. » Et les applaudissements d'être crépitants.

Mike Irasque ■

Fred-Michel Tirault

« C'est la modification de la Constitution qui réglerá nos problèmes dans le transport ? »

Il y a dix ans, Fred-Michel Tirault était élu maire du Saint-Esprit. L'occasion de prendre des nouvelles de la municipalité, d'en savoir davantage sur l'engagement de l'Etat dans les projets portés par l'édilité, et d'interroger l'élú sur le « retour » de la question institutionnelle dans notre vie politique... Entretien.

Antilla : Comment se porte, dans les grandes lignes, l'édilité du Saint-Esprit ?

Fred-Michel Tirault : Notre population augmente et la situation financière se stabilise. On est en passe de résorber l'ensemble des déficits : à la mairie ça va mieux depuis trois ans, au CCAS* on a rétabli la situation depuis quatre ans, et pour la "Caisse des Ecoles" la situation sera réglée dans le courant de cette année. Concernant la vie dans la commune, l'animation culturelle et sportive est de plus en plus dense ; ce qui traduit la vitalité des associations, des habitants et le dynamisme de la municipalité.

Quel est le déficit de la « Caisse des Ecoles » ?

Environ 400.000 euros. Et on sort de très loin, car quand notre équipe est arrivée ce déficit était à près de deux millions. Mais ce déficit sera résorbé entièrement en 2024.

L'édilité est-elle accompagnée contractuellement par l'Etat quant à ce redressement financier ?

Oui, on a signé le COROM* en septembre 2023. Nous avons été sélectionnés, 31 communes étaient éligibles et nous sommes la première et seule commune à avoir signé pour l'instant. Cet accompagnement sera à hauteur de 2,1 millions d'euros sur trois ans, soit 700.000 euros par an, ce qui nous permettra de résorber notamment ce déficit de la Caisse des Ecoles. Je précise que ce déficit structurel est lié surtout à une mauvaise répartition des subventions entre l'Espace Sud, qui a repris la compétence "restauration scolaire", et les communes. Les communes ont gardé le personnel alors que l'Espace Sud a récupéré la compétence, du coup il récupère la plupart des subventions venant de la CAF (Caisse d'Alloca-



› Avec Christian Houetchenou, maire de Ouidah au Bénin

tions Familiales) alors que les principales dépenses, notamment de personnel et d'encadrement des enfants, sont toujours supportées par les communes. Cette clé de répar-



tition, fixée il y a près de 20 ans, a généré un déficit structurel de toutes les "caisse des écoles" du sud. Nous militons donc pour revoir cette répartition entre les communes, notamment les caisses des écoles, et l'Espace Sud.

« J'AI TOUJOURS ENVIE D'ACHEVER CE QUE J'AI COMMENCÉ... »

Avez-vous « l'oreille » de l'Etat sur cette situation ?

L'Etat va d'autant nous appuyer que la "Chambre Régionale des Comptes" (CRC) a dit clairement dans un avis que le déficit de la "Caisse des Ecoles" du Saint-Esprit est dû essentiellement à cette mauvaise clé de répartition. Nous nous appuyons sur cet avis de la CRC et donc l'Etat, dans le droit fil, nous accompagnera dans la modification de cette clé.

Votre 1^{ère} vice-présidence de l'« Association des Maires de Martinique » (AMM), déclinaison locale de l'influente « Association des Maires de France », explique-t-elle en partie le soutien de l'Etat à plusieurs projets portés par l'édilité ?

(sourire) Je ne pense pas, je crois que l'Etat reste objectif avec toutes les collectivités. L'Etat s'est sans doute rendu compte du sérieux de notre municipalité ; on mène les projets et on les suit. C'est pourquoi l'Etat n'hésite pas à nous appuyer à différents niveaux : on vient de refaire l'éclairage en LED, avec 70 pylônes solaires, du "parcours santé", la

remise aux normes de toutes nos écoles, etc. Donc ce n'est pas un titre de 1^{er} vice-président bénévole qui fait qu'on me fera plus confiance qu'à un autre maire : c'est plus par les actions menées, le portage des projets et notre implication. On s'implique dans la reconstruction de l'hôpital de la commune, dans la reconstruction de la mairie, dans la construction d'une passerelle, dans la mise en place d'un espace culturel qui sera labellisé "Centre Culturel de Rencontre" (CCR), etc. Ces projets d'envergure, de plusieurs millions d'euros, sont portés par les élus et les agents.

Tous ces projets sont donc soutenus par l'Etat ?

Pas uniquement par l'Etat, mais aussi par les fonds européens, par la CTM, etc. Autre exemple : ce n'est pas un hasard si le Saint-Esprit a été choisi pour le futur passage de la flamme olympique, mais parce qu'on a déposé un dossier, qu'on a cherché à avoir le label "Terre de Jeux 2024" et qu'on a défendu notre candidature du "Comité olympique".

Deux ans ça passe parfois vite : envisagez-vous de vous présenter aux élections municipales de 2026 ?

C'est un travail d'équipe, on va se pencher sur cela cette année et décider collectivement.

Mais en avez-vous « déjà » envie ?

J'ai toujours envie d'achever ce que j'ai commencé. Par exemple, l'hôpital dépasse les limites du Saint-Esprit et va rayonner sur l'ensemble du sud ; c'est un équipement de près de 70 millions d'euros, l'un des plus gros investissements des 50 dernières années dans le sud. Nous défendons ce projet depuis quatre ans, donc c'est sûr qu'on aurait aimé voir cet équipement se terminer. Il y a aussi la restauration de la mairie,



➤ Fred-Michel Tirault et Philippe Vigier, ancien ministre délégué chargé des Outre-Mer, pour la signature du COROM

bâtiment classé aux monuments historiques ; c'est un dossier que nous avons également porté et dont les travaux ne devraient pas tarder à démarrer. De même que l'ancien abattoir, qui sera transformé en espace culturel avec ce label CCR.

Lors de la récente visite de Marie Guévenoux, la ministre déléguée en charge des outre-mer, vous avez signé un chargement d'engagement tripartite – Etat, Agence Régionale de Santé (ARS) et AMM – relative à la pollution par la chlordécone : quel est selon vous l'intérêt majeur de cette charte ?

D'abord que l'ARS, l'Etat et les communes travaillent main dans la main, et non plus chacun dans son couloir, pour aller dans le même sens. Deuxièmement, cette charte traduit une volonté forte de l'Etat de mettre des moyens pour tester les sols et faire des analyses de chlordécone dans le sang, de chlordéconomie, gratuite depuis plus d'un an et que tous les martiniquais peuvent demander, sans prescription, dans n'importe quel laboratoire de l'île. L'Etat a mis les moyens sur trois ans ; moyens qui seront

réajustés après chaque bilan annuel. L'intérêt de cette charte est aussi qu'elle permettra une communication de proximité ; les maires savent bien faire circuler l'information sur leurs territoires donc l'Etat a choisi, à notre demande, de s'appuyer sur notre connaissance du terrain pour porter l'information à la population avec les associations, notamment la FREDON et les associations communales, et pour porter cette information aux écoles. C'est donc l'un des moyens d'action pour savoir avant d'agir : savoir quels terrains et quels individus sont touchés.

Est-ce l'AMM ou alors chaque commune qui recevra une enveloppe financière dédiée ? Et quel en sera le montant ?

Théoriquement c'est l'AMM qui devrait tout coordonner et après les actions seront "dispatchées" sur les 34 communes. On n'a pas encore le détail mais il s'agira de plusieurs

centaines de milliers d'euros ; montants qui pourront être réajustés en fonction des besoins.

Pourquoi êtes-vous si opposé à ces nouveaux débats sur une évolution institutionnelle/statutaire de la Martinique et à la nécessité, notamment selon Serge Letchimy, d'un « pouvoir normatif autonome » ?

Parce que cela nous fait perdre du temps, puisque nous réclamons une autonomie que nous avons déjà. La Corse sollicite des dispositifs que nous avons depuis très longtemps : je pense au pouvoir d'adaptation des lois, que nous avons depuis 1960 en Martinique. Et on a le pouvoir de faire des lois, des textes à valeur légis-

lative, comme le Parlement. Par exemple, une délibération du Conseil régional de 2013, a pris des dispositions

sur les énergies renouvelables, notamment le solaire. On peut faire des lois dans tous les domaines - urbanisme, logement, formation, etc. - ça c'est un pouvoir normatif. Et au début des années 2000, la révision de la Constitution a donné aux élu.e.s le pouvoir d'habilitation, d'abord de deux ans puis de la durée de la mandature. Autre exemple, les lois actuelles me permettent de faire de la coopération culturelle avec le Bénin : deux coopérants béninois sont actuellement au Saint-Esprit, et deux coo-

« CELA NOUS FAIT PERDRE DU TEMPS, PUISQUE NOUS RÉCLAMONS UNE AUTONOMIE QUE NOUS AVONS DÉJÀ »

ROCKET

Since 1952

Sé Rocket nou lé !

OFFRE
SPECIALE !



REPRISE DE VOTRE BATTERIE USAGÉE

DUCOS
ZI de Champigny
0596 56 00 31

LE FRANÇOIS
Z.I de Trianon
0596 56 40 04

SAINTE-MARIE
Quartier Union
0596 54 85 15

LE MARIN
Z.A Artimer
0596 74 93 59

ROSETTE

**MENUISERIES
Socomi
CUISINES**

- VENTELLES
- CARDE-CORPS CUISINES
- SALLE DE BAINS - AMENAGEMENTS
- INTERIEUR - DRESSINGS - PLACARDS
- MAISON CONNECTEE - PERGOLAS
- MOUSTIQUAIRES
- MEUBLES DE JARDIN

SOCOMI POUR VOTRE MAISON

- ALUMINIUM
- PVC PORTES - FENETRES
- COULISSANTS - PORTAILS
- JALOUSIES - SECURITIS
- VOLETS BATTANTS SLIDINGS
- VOLETS ROULANTS
- RIDEAUX METALLIQUES
- ADVENTS



Contactez-nous au **0596 51 11 84**
Demandez vos devis sur socomi@socomi.mq
Retrouvez-nous sur socomi-menuiseries.fr

Place d'Armes, Le Lamentin, 97232

pérants martiniquais iront prochainement au Bénin. Il y a tellement de choses à faire avant de perdre chaque fois du temps à demander des choses qu'on a déjà... C'est la modification de la Constitution qui réglera nos problèmes dans le transport ? C'est Emmanuel Macron qui réglera le problème de bus qui ne fonctionnent pas 200 jours par an sur certaines communes ? Ou les problèmes des déchetteries et des ordures aux bords des routes ?

Vous êtes donc résolument en désaccord avec Serge Letchimy qui indique, notamment dans les médias, que « pour s'occuper du quotidien des martiniquais il faut modifier les textes » ? Evoquant la nécessité à ses yeux d'une « autorité unique de l'eau », M. Letchimy dit en substance qu'il faudrait plu-

sieurs habilitations pour ce faire et que ça prendrait des années : que pensez-vous de ces propos ?

Faire une autorité unique de l'eau est une fausse bonne idée. Ce n'est pas parce qu'on met un outil en place qu'on règle un problème. Ce n'est pas parce qu'on crée le "GIP (Groupement d'Intérêt Public) Titrement" qu'on va régler les problèmes d'indivision, ce n'est pas parce qu'on crée une collectivité unique qu'on va régler les problèmes de la Martinique. Et ce n'est pas parce qu'il y aura une "autorité unique" qu'il n'y aura plus de problème(s) d'eau.

Donc que faudrait-il faire, prioritairement, sur tel ou tel de ces sujets ?

Concernant l'eau il faut d'abord que les autorités - Cacem, Espace Sud et Cap Nord - règlent leurs pro-

blèmes, qui ne sont pas les mêmes. Et je rappelle que ce sont les élus municipaux et communautaires qui fixent le prix de l'eau. C'est à nous d'être très vigilants quant nous contractons avec un fermier* : il faut contrôler la "Délégation de Service Public" (DSP), il faut que nous ayons des élu.e.s et agents en capacité de contrôler les prestataires qui travaillent pour nous, etc. Le problème c'est l'organisation de nos collectivités : tant qu'on n'aura pas balayé devant notre porte et reconnu qu'on peut s'améliorer, on ne va pas progresser. ■

Propos recueillis par Mike Irasque

*COROM : Contrat de Redressement Outre-Mer. *Fermier : en Martinique il s'agit d'Odyssi, de la SME, etc.



**TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
MON E.LECLERC,
VOTRE ASSISTANT
PERSONNEL DE COURSES.**

- Votre carte E.Leclerc dématérialisée
- Tous vos bons de réduction
- Tous vos catalogues
- Votre liste de courses à partager



APPLICATION MON E.LECLERC

Votre assistant personnel de courses.



BLUE
INFORMATIQUE

**QUALITÉ
TRANQUILITÉ
RAPIDITÉ**



RÉPARATION

RÉCUPÉRATION DE DONNÉES

VENTE DE PC

Espace 92. N°B32 (Au dessus de Hio-Hio-Hen Automobiles)
Centre commercial Ducos a coté de Simply Market

 **0596 48 11 73** Port.: 0696 28 28 28



TOSHIBA

ASUS

Microsoft

Hytera

ANTILLA

Depuis 1981

ÉDITION SPÉCIALE YOLES 2024

OFFREZ

**à votre entreprise
une belle visibilité
dans cet Hors-Série**



- **Contenu original**
- **Articles inédits**
- **Nombreuses surprises**

**Encore quelques espaces
publicitaires disponibles**

CONTACTEZ-NOUS AU 0696 73 26 26

ANTILLA

AVRIL 2024

DOSSIER RÉALISÉ AVEC L'AIDE DU PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE ET DU SANCTUAIRE AGOA



PLONGÉE AU COEUR
DES FONDS MARINS
DE MARTINIQUE



AVANT-PROPOS

POUR JOINDRE LA RÉDACTION

ANTILLA, 7 Rue Paul Gauguin 97232
Le Lamentin, Martinique
Tél.: 0696 73 26 26 / 0595 75 48 68
Email : philippe@antilla-martinique.com
CPPAP 1122 C 86520 ISSN 0757555

DIRECTION/RÉDACTION

Directeur de la publication

Philippe PIED : 0696 73 26 26

Directeur de la rédaction

Henri Pied : 0596 75.48.68

Rédaction

Henri Pied, Gérard Dorwling-Carter,
Mike Irasque, Philippe Pied, Nathalie
Laulé, Nadia Celcal, Judes Duranty,
Nicolas Manceau, Thibaut Charles, 3ed,
Céline Clairicia

Conception

Philippe Pied

Marketing et Publicité

ANTILLA

Tél.: 0696 73 26 26

philippaped@gmail.com

Impression

Toniprint Imprimerie

Crédit photo couverture

Benjamin Guichard / Office français
de la biodiversité

ATTENTION

Les documents, manuscrits ou non,
restent la propriété de la rédaction.

BUREAUX

60 Jambette-Beauséjour
97200 Fort-de-France

SITE INTERNET

www.antilla-martinique.com

viàATV

iléco

Radio
Imagine

Au cœur des magnifiques eaux limpides de la Martinique, se cache une richesse marine incomparable. Cette zone, abritant une vie luxuriante et des écosystèmes sensibles, est un joyau naturel dans l'arc caribéen. Néanmoins, sa splendeur est en péril face aux multiples menaces telles que la pollution, la surpêche et les impacts du changement climatique. C'est dans ce contexte que l'Office français de la biodiversité (OFB) se mobilise pour sauvegarder ce trésor écologique par le biais du Parc naturel marin de Martinique (PNMM) et du Sanctuaire Agoa.

Antilla vous convie à une immersion au sein d'un univers fascinant, en compagnie d'équipes diversifiées, toutes unies par la volonté de préserver cet héritage naturel. Malgré des approches variées, leur vision est unifiée : protéger le milieu marin et sa biodiversité.

Ce dossier offre un aperçu des activités du PNMM et du Sanctuaire Agoa. Vous serez initié à leurs spécialités, à la coopération avec les intervenants locaux et aux outils technologiques à leur portée.

Parcourez ces lignes pour entrevoir la richesse du milieu marin martiniquais. Laissez-vous transporter par les témoignages de ces passionnés qui nous éclairent sur l'urgence de la situation, les défis de la région et surtout, l'importance de l'implication de chacun : résident ou touriste.

La mission de préserver l'héritage naturel pour les générations à venir est l'affaire de tous. Il est essentiel de raviver notre enthousiasme pour ce patrimoine, en célébrant les merveilles dont nous sommes les gardiens.

Philippe Pied, Directeur de la publication



ÉDITORIAL

DU PARC NATUREL MARIN DE LA MARTINIQUE

Riche d'une grande diversité d'espèces et d'écosystèmes marins aussi magnifiques, qu'indispensables à l'équilibre naturel, la Martinique est l'un des 36 hotspots de la biodiversité mondiale. Avec l'ensemble des territoires ultra-marins, ils représentent 80% de la biodiversité nationale. Des mangroves aux récifs coralliens et des fonds sableux aux herbiers, tous ces écosystèmes vivent, nous nourrissent, nous protègent et constituent un atout touristique indéniable.

La faune marine est également exceptionnelle. Dans nos eaux évoluent de nombreux cétacés aux noms parfois méconnus de baleine à bosse, dauphins tachetés pantropicaux ou globicéphales, ainsi que d'autres espèces emblématiques comme les tortues luths, les poissons perroquets, les anges des Caraïbes ou encore les raies léopards. Cette richesse représente une chance inestimable que nous avons pour mission de préserver, en concertation avec toutes les forces vives de la Martinique.

Il faut dire que nous ne sommes pas épargnés par les menaces qui pèsent sur cette biodiversité, au premier rang desquelles le réchauffement climatique et les impacts négatifs des activités humaines. En témoigne notamment la disparition du lamantin, chassé pour sa chair et dont les habitats ont été fortement dégradés par les activités en mer. D'autres espèces marines si emblématiques de notre territoire se font de plus en plus rares, tel le lambi ou encore les oursins. Si nous n'y prenons pas garde, d'autres espèces de flore et de faune marines pourraient ainsi également disparaître.

Nos activités en mer comme sur terre peuvent mettre en danger le fragile équilibre de nos milieux marins et impacter en retour nos traditions, nos modes de vie et le futur que nous laisserons à nos successeurs. Pour une meilleure conciliation entre nos activités et la préservation de notre incroyable biodiversité marine, plusieurs aires protégées ont été mises en place en Martinique dont le Sanctuaire Agoa pour les mammifères marins des Antilles françaises et de la Caraïbe en général et le Parc naturel marin de Martinique.

Nous saluons aujourd'hui tous les acteurs et actrices du territoire avec qui nous avons l'honneur de travailler à mieux connaître notre environnement, améliorer et valoriser nos pratiques, pour, in fine, protéger et valoriser de concert les milieux marins martiniquais et les espèces qui les peuplent.

Découvrez dans ces pages les actions auxquelles nous nous attelons pour que la Martinique demeure ce hotspot de biodiversité cher à tous.

***Aude Brador, directrice déléguée du Parc naturel marin de Martinique,
et Laurie Hec, directrice déléguée du Sanctuaire Agoa***

SOMMAIRE



05

**À LA DÉCOUVERTE DU MILIEU
MARIN MARTINQUAIS**



13

**ZOOM SUR QUELQUES
PROJETS PHARES**

07

**Espèces emblématiques
de la Martinique**

13

**Le service Opérations du Parc naturel
marin de Martinique, outil de
surveillance et de sensibilisation**

10

**Le Sanctuaire Agoa, une aire
marine protégée pour les
cétacés**

15

**Rendre les activités humaines plus
durables : l'exemple de la réglementation
d'approche des mammifères marins du
Sanctuaire Agoa**

11

**Focus : Les menaces qui pèsent
sur les mammifères marins et
leurs conséquences**

16

**Le Sanctuaire Agoa mobilise
l'acoustique pour le suivi des
cétacés**



18

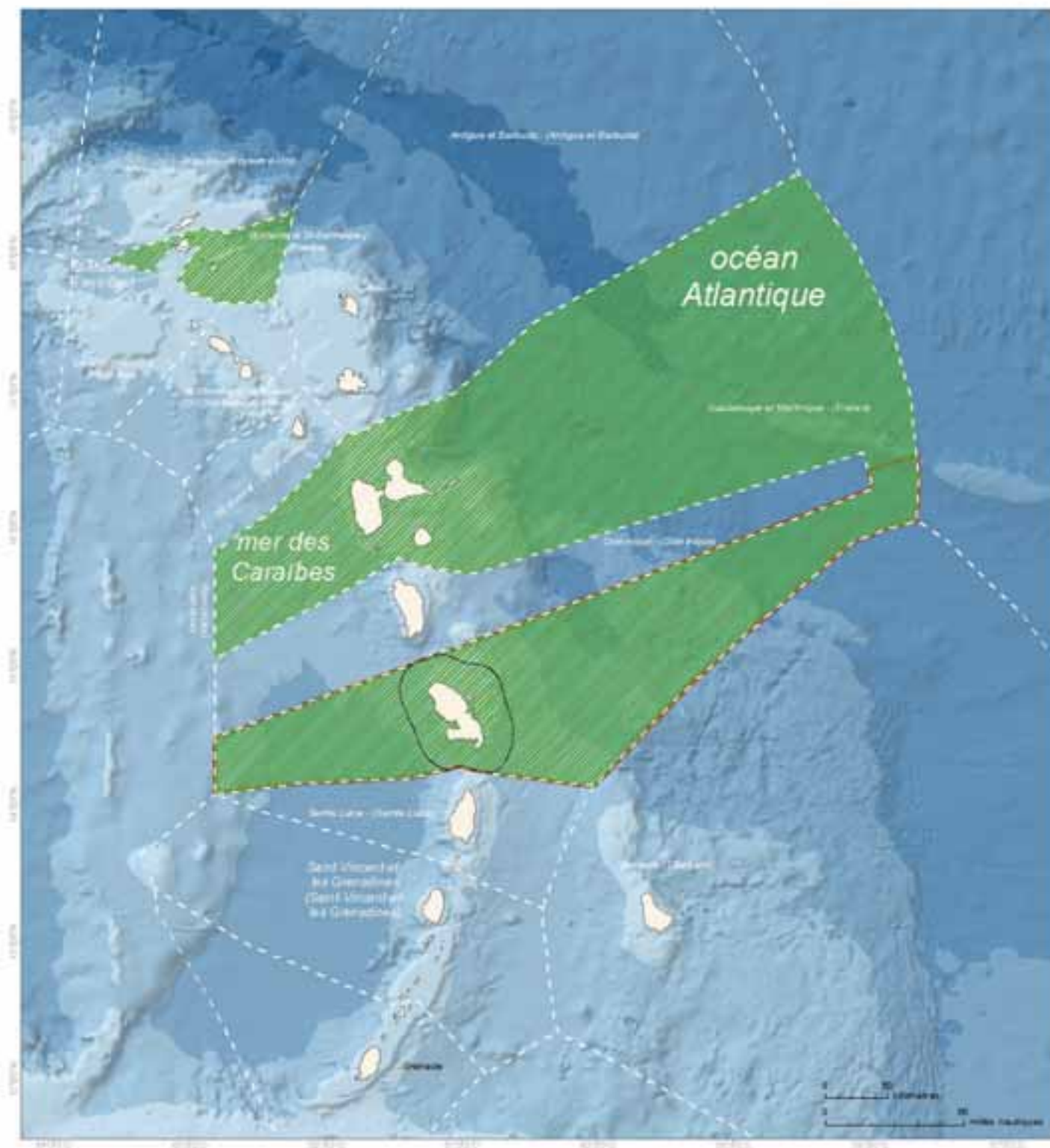
**ART & MER : SENSIBILISER LA JEUNESSE DE MARTINIQUE
À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN**

20


**S'engager : l'annuaire des
associations du territoire**

CARTE DU PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE ET DU SANCTUAIRE AGOA


Edition : 07/2021



 Périmètre du sanctuaire Agoa (143 256 km²)

 Limites théoriques des eaux sous juridiction nationale

 Parc naturel marin de Martinique

 Mer territoriale de Martinique (12 milles nautiques)

Sources des données :
 - FAO, SOA : zone terrestre et trait de côte
 - SBOC 2009 : bathymétrie
 - VIZ 98 : eaux sous juridiction nationale

Système de coordonnées : WGS 1984 UTM Zone 18N
 Projection : Transverse Mercator
 Datum : WGS 1984



À LA DÉCOUVERTE DU MILIEU MARIN MARTINICAIS

LES ÉCOSYSTÈMES MARINS DE LA MARTINIQUE

MANGROVE



© Crédit photo : Office français de la biodiversité

Espace forestier entre la mer et la terre caractérisé par une végétation prédominante et des eaux salées.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES

- Préservation de la biodiversité
- Niche pour de nombreuses espèces
- Protection du littoral
- Nurserie
- Filtration des sédiments
- Séquestration du carbone

HERBIERS MARINS



Espace végétal qui se développe sur des fonds sableux

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES

- Stabilisation des fonds
- Fixation du sédiment
- Séquestration du carbone
- Création d'un nouvel habitat (reproduction, alimentation, tiroir de biodiversité)
- Filtration des eaux qui viennent de la terre
- Limitation des effets de la houle

RÉCIFS CORALLIENS



FONCTIONS ÉCOLOGIQUES

- Développement des espèces
- Nurserie
- Protection des côtes par rapport aux vagues
- Maintien des plages

Milieu naturel construit essentiellement par des coraux.

Plusieurs types de récifs existent :

- les récifs frangeants qui bordent les côtes
- les récifs barrières, qui créent une délimitation d'où la barrière de corail
- le banc corallien, construit en pleine mer sur un haut fond
- les atolls, en forme d'anneau.

ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

DE LA MARTINIQUE



© Crédit photo :
Benjamin Guichard / Office français de la biodiversité

La tortue verte vit au milieu des herbiers qui sont sa nourriture de prédilection

La tortue imbriquée vit au milieu des récifs coralliens et est reconnaissable à son bec pointu et crochu



© Crédit photo :
Boris Daniel / Office français de la biodiversité



© Crédit photo :
David Laffitte / Office français de la biodiversité

La tortue luth qui est la plus grande des tortues marines vit principalement au large des côtes

Le poisson perroquet possède près d'un millier de dents qui lui permettent de brouter les coraux morts et les algues qui les asphyxient



© Crédit photo : Benjamin Guichard / Office français de la biodiversité



© Crédit photo : Gérald Mannaerts / Office français de la biodiversité

Le lambi est très apprécié pour sa chair, cependant, sa pêche est strictement interdite du 1er janvier au 30 juin

L'oursin blanc vit principalement dans les herbiers dont il se nourrit. La pêche de loisir de l'oursin blanc est strictement interdite



© Crédit photo : Benjamin Guichard / Office français de la biodiversité



Globicéphale tropical mâle
(*Globicephala macrorhynchus*)

Il est aussi appelé "dauphin pilote" ou "marsouin calebasse" en raison de sa tête globuleuse.



Dauphin tacheté pantropical
(*Stenella attenuata*)

Notamment amateur de poissons volants, il se couvre de tâches à mesure qu'il vieillit.



Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)

C'est l'espèce de dauphin la plus connue car souvent présente en captivité dans les delphinariums.



Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)

Grande migratrice, elle se nourrit dans les eaux froides et polaires et se reproduit dans les caribéennes, de décembre à mai.



Grand cachalot (*Physeter macrocephalus*)

Il détient le plus gros cerveau de tout le règne animal et peut plonger jusqu'à près de 2 000 mètres.



Orque femelle (*Orcinus orca*)

L'orque est une super prédatrice et fine stratège davantage observée au large de l'île.

SANCTUAIRE AGOA

UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE POUR LES CÉTACÉS DES ANTILLES FRANÇAISES



Le Sanctuaire Agoa s'impose comme l'un des refuges naturels les plus précieux pour la biodiversité marine. Abritant une concentration importante de cétacés, cette aire marine protégée nous rappelle l'importance de la préservation et l'interconnectivité des écosystèmes marins face aux menaces grandissantes.

Un véritable trésor écologique

Ce ne sont pas moins de 22 espèces de cétacés qui ont pu être observées au sein du Sanctuaire Agoa, soit près d'1/3 des espèces mondiales. Parmi ces espèces, on retrouve les odontocètes, les cétacés à dents que sont les dauphins, les orques ou encore les cachalots. Mais aussi les mysticètes, cétacés à fanons, représentés par les baleines à bosse et les rorquals.

Mais pourquoi une telle concentration de cétacés dans cette région ? La réponse réside dans les conditions environnementales adaptées des eaux des Antilles. Nourriture en abondance, zones de repos paisibles et opportunités de reproduction font de ce sanctuaire un habitat privilégié pour ces mammifères marins. Cependant, malgré cette apparente idylle, de nombreuses menaces pèsent sur eux : pollution sonore, collisions avec les

navires, chasse illégale, pièges involontaires dans les engins de pêche, pollution chimique, pour n'en nommer que quelques-unes.

La préservation des cétacés revêt cependant une importance majeure pour plusieurs raisons :

- **Espèces clés de voûte**

En tant que prédateurs au sommet de la chaîne alimentaire, de par leurs déplacements et leurs interactions, les cétacés jouent un rôle vital dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes. Leur préservation contribue à la vivacité de leurs habitats, un atout tant pour l'environnement que pour les pêcheurs. Ainsi, de nombreuses autres espèces qui partagent cet habitat profitent également de ces mesures de conservation.

- **Acteurs du climat**

Les cétacés, notamment les baleines, jouent un rôle insoupçonné dans la régulation du climat. En favorisant la croissance du phytoplancton, ils contribuent à la séquestration du carbone, contribuant ainsi, à leur échelle, à contenir le changement climatique.

En conclusion, la valeur des cétacés va bien au-delà de leur majesté et de leur beauté. En les protégeant, nous préservons la santé de nos océans, l'équilibre de nos écosystèmes et le bien-être des générations futures. Il est temps d'accorder à ces géants des mers la protection et la reconnaissance qu'ils méritent.

FOCUS

LES MENACES QUI PÈSENT SUR LES MAMMIFÈRES MARINS ET LEURS CONSÉQUENCES

CHASSE À LA BALEINE

- Disparition des espèces

TRAFIC MARITIME

- Forte pollution acoustique (incluant toutes les conséquences citées au-dessus)
- Collisions

POLLUTIONS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Perturbations endocriniennes
- Affectation de la fertilité
- Dégradation du système rénal, cardiaque et respiratoire
- Contamination des espèces consommées par l'Homme (dans les pays où la chasse est autorisée)
- Obstruction du système digestif

POLLUTION ACOUSTIQUE

- Modification comportementale des cétacés (fuite, stress)
- Altération de leur audition
- Arrêt des communications entre animaux
- Echouage de certaines espèces
- Brouillage de l'écholocation, qui permet aux cétacés à dents de se repérer

PÊCHE

- Diminution de stocks de nourriture pour les cétacés du fait de la surpêche avec un risque de disparition locale de certaines populations de cétacés
- Captures accidentelles* avec des risques de blessures et d'asphyxie

**Les mammifères marins peuvent se retrouver piégés par les filets et cordages dérivants ou accidentellement pris au filet ou à l'hameçon lorsqu'ils tentent de se nourrir des espèces ciblées par les pêcheurs*



CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Transformation des habitats des mammifères marins
- Diminution de leur ressource alimentaire
- Déséquilibre de la chaîne alimentaire
- Disparition de certaines espèces dans la zone des Petites Antilles
- Perte économique au niveau touristique

MAUVAISES PRATIQUES D'OBSERVATION DES CÉTACÉS

- Modification des séquences de nage de certains animaux
- Changement rapide de direction pour éviter les bateaux
- Interruption de leur alimentation, de leur sociabilisation, de leur repos ou de leur reproduction
- Déplacement de ces populations
- Accroissement de la mortalité



GAZ À EFFET DE SERRE (ISSUS DE LA COMBUSTION DES ÉNERGIES FOSSILES : GAZ, PÉTROLE ET CHARBON)

- Absorption des gaz par l'océan à l'origine d'une acidification des milieux marins
- Augmentation de la température de l'eau
- Diminution du taux de survie et de reproduction des espèces





COMMENT LE PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE ET LE SANCTUAIRE AGOA TRAVAILLENT À LA PROTECTION DU MILIEU MARIN

Comment le service Opérations contribue-t-il à la mission de protection du Parc Naturel Marin ?

Le service des opérations joue un rôle clé dans la coordination d'efforts destinés à améliorer la prise de conscience et l'éducation des diverses parties prenantes du milieu marin. Ces acteurs comprennent les plaisanciers, les pêcheurs professionnels et récréatifs, ainsi que les enthousiastes de sports nautiques. En collaborant étroitement avec ces groupes, le service vise à intégrer la conservation marine dans les routines quotidiennes.



La Mercury et le Tour des Yoles : Comment conjuguer ces événements majeurs avec la préservation de l'environnement ?

La popularité croissante de ces événements entraîne une affluence massive. Pour minimiser leur impact sur l'environnement, l'équipe Opérations en mer s'associe aux organisateurs locaux.

Lors de la Mercury, par exemple, le service a supervisé les zones d'ancrage, avant et après l'événement, pour s'assurer de la protection des habitats sensibles. Grâce à leurs recommandations, dont Bruno GAREL confirme la mise en œuvre, les herbiers marins ont subi des dommages limités.

Cependant, la gestion des déchets demeure une préoccupation majeure. Malgré la mise en place d'équipes dédiées, plus de 5 tonnes de déchets ont été collectées à l'issue de l'événement.

Pour le Tour des Yoles 2022, des mesures supplémentaires ont été prises. Outre la sensibilisation du public, des bouées ont été installées pour protéger les zones sensibles. De plus, des ateliers éducatifs ont été organisés sur les plages pour informer le public sur l'importance de la biodiversité marine.



Attention aux tortues marines ! On touche avec les yeux

L'Anse Dufour est un lieu privilégié pour observer ces créatures majestueuses. Cependant, face à l'afflux de visiteurs désireux de nager près d'elles et de les photographier, le service Opérations mène des actions de sensibilisation visant à faire adopter de bonnes pratiques d'observations.

En bateau ou en kayak, le Parc naturel marin, informe les plongeurs des distances à respecter pour préserver la tranquillité de l'animal et peut également mettre en place un périmètre de sécurité autour de la tortue.



© Crédit photo : Benjamin Guichard / Office français de la biodiversité

Quelques règles d'observation des tortues marines

Avec des palmes, un masque et un tuba, il est possible d'observer les tortues marines en mer. Cependant, certaines règles sont à respecter afin de ne pas altérer leurs habitudes de vie et nuire à leur état de santé :

- Respectez une distance d'environ 5 mètres entre vous et la tortue marine
- Ne touchez pas la tortue
- Ne la poursuivez pas
- Restez en surface pour l'observer

Les tortues marines pondent également sur nos plages du mois de mars au mois d'octobre. Il est également possible d'observer les pontes mais en respectant quelques règles :

- Respecter une distance de 10 mètres pour ne pas la déranger
- Eteindre toutes les sources de lumières artificielles
- Ne pas photographier les tortues avec un flash
- Ne pas toucher les tortues et les oeufs.

RENDRE LES ACTIVITÉS HUMAINES PLUS DURABLES

L'EXEMPLE DE LA RÉGLEMENTATION D'APPROCHE DES MAMMIFÈRES MARINS DU SANCTUAIRE AGOA

Le "whale watching", qui signifie littéralement "observation de baleines", est une activité qui consiste à observer des mammifères marins dans leur habitat naturel. De plus en plus populaire, cette pratique est soumise à une réglementation stricte.

La réglementation en place couvre différents aspects pour assurer la sécurité et le bien-être des cétacés. En France, et notamment dans les Antilles françaises, les lois sont particulièrement strictes. Il est interdit à tous les usagers de la mer de s'approcher à moins de 300 mètres des mammifères marins. Cette restriction vise à minimiser les risques de perturbation et de danger pour ces animaux sensibles.

Seuls certains professionnels autorisés par la Direction de la Mer et formés par le Sanctuaire Agoa, sont autorisés à s'approcher jusqu'à 100 mètres. Cette formation spéciale leur permet d'adopter des techniques d'approche respectueuses, et de développer des connaissances des espèces, de leurs comportements, des écosystèmes qu'ils pourront partager avec leurs clients, enrichissant ainsi l'expérience d'observation.

La réglementation en vigueur est cruciale pour plusieurs raisons. Elle vise à réduire les risques de collisions, notamment ceux liés à la vitesse des embarcations. De plus, elle aide à prévenir le dérangement acoustique, qui peut gêner

la communication entre les animaux. D'autres comportements tels que l'apnée prolongée, les réactions de fuite, et le stress induit par la présence humaine sont également des points de préoccupation. La division des groupes de cétacés, qui entraîne une plus grande vulnérabilité, est un autre risque majeur. Enfin, la réglementation, qui interdit la mise à l'eau et les tentatives de nourrissage et de contact, lorsque les cétacés se rapprochent volontairement, aide à prévenir les accidents physiques ainsi que la transmission de germes entre animaux et humains, protégeant ainsi à la fois les espèces marines et les observateurs.

Le «whale watching» professionnel est donc une activité qui, tout en offrant une expérience unique et éducative, nécessite une réglementation stricte et responsable. Cela garantit non seulement la protection des mammifères marins, mais aussi une expérience d'observation durable et respectueuse pour les générations futures.

© Crédit photo : Jérôme Couvat



LE SANCTUAIRE AGOA

MOBILISE L'ACOUSTIQUE POUR LE SUIVI DES CÉTACÉS

Plongeant dans les profondeurs des océans, le Sanctuaire Agoa déploie des technologies avancées pour suivre et, in fine, protéger les espèces de l'aire marine protégée. Grâce à une série d'hydrophones et à l'utilisation de planeurs sous-marins autonomes, cette institution vise à démystifier le monde sous-marin, en écoutant les sons émis par les animaux, les écosystèmes et les activités humaines en mer. Dans un partenariat stratégique avec des universités de renom, le Sanctuaire Agoa s'efforce d'analyser les données acoustiques collectées, offrant ainsi un aperçu inédit des espèces marines et des bruits sous-marins. Plongez avec nous dans cet article pour découvrir les avancées technologiques et les découvertes fascinantes qui participent à la recherche sur les cétacés.

Le travail scientifique du Sanctuaire Agoa est axé sur l'observation et l'analyse des espèces marines résidant dans l'aire marine protégée. Parmi les campagnes scientifiques menées ou soutenues par le Sanctuaire, on peut notamment citer l'observatoire acoustique mis en place dans le cadre du projet Interreg CARI'MAM. De 2018 à 2021, un impressionnant réseau de 18 hydrophones a été déployé dans les eaux caribéennes, recueillant des données cruciales et renforçant dans le même temps la collaboration entre gestionnaires d'aires marines protégées et experts en mammifères marins de notre région.

Ces hydrophones, immergés à une profondeur d'environ 20 mètres par des plongeurs professionnels, ont pour mission d'enregistrer les animaux circulant à proximité ainsi que les bruits environnants. Grâce à un partenariat avec l'Université de Toulon, les données recueillies nourrissent un algorithme d'analyse basé sur l'intelligence artificielle.



© Crédit photo :
Etienne Jeannesson / Office français de la biodiversité

Cette observation acoustique et l'analyse de données collectées ont notamment permis d'en apprendre plus sur les vocalises des baleines à bosse venant se reproduire et mettre bas dans les Antilles françaises.

De plus, en octobre 2022, le Sanctuaire Agoa a franchi une nouvelle étape en utilisant un glider, un planeur sous-marin autonome équipé d'un hydrophone, pour tester la collecte de données acoustiques par le biais d'un dispositif en mouvement. Cette collaboration avec l'Université des îles vierges américaines et Rutgers University ouvre de nouvelles perspectives pour la collecte de données, enrichissant notamment notre compréhension des menaces anthropiques qui pèsent sur ces espèces.



L'innovation technologique associée à la détermination du Sanctuaire Agoa offre un espoir renouvelé pour la préservation des espèces de cétacés de nos eaux. En utilisant des outils de pointe comme les hydrophones et les gliders, les chercheurs sont mieux équipés pour comprendre et protéger ces créatures essentielles à l'écosystème marin. Avec des partenariats solides et une approche centrée sur la technologie, le Sanctuaire continue de tracer la voie vers un avenir plus durable pour les cétacés.





LES ACTIONS

DE SENSIBILISATION À LA PROTECTION DU MILIEU MARIN

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

ART & MER

SENSIBILISER LA JEUNESSE DE MARTINIQUE À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

Avec pour objectif de sensibiliser les jeunes générations à l'importance de la préservation de l'environnement marin, le projet Art & Mer émerge comme une initiative innovante en Martinique. Suivant le plan de gestion 2020-2035 du Parc naturel marin de Martinique, ce projet vise à engager activement les enfants dans la réflexion sur l'avenir de la mer, en les impliquant dans des activités éducatives et artistiques. Reconnaissant que les enfants d'aujourd'hui sont les gardiens de demain, Art & Mer les invite à imaginer et à exprimer leur vision de la mer dans les 15 prochaines années.

Le cœur du projet Art & Mer réside dans la création artistique : chaque année, un thème différent est choisi pour représenter l'environnement marin. Les jeunes participants explorent ce thème à travers des œuvres plastiques et des productions orales collectives. Pour assurer une participation active et informée, les enfants reçoivent tout au long de l'année scolaire des ressources pédagogiques adaptées, distribuées aux enseignants. En outre, des membres du parc marin visitent directement les écoles pour partager leurs connaissances et leur passion pour l'océan.

Ce projet ne se limite pas seulement à l'éducation environnementale ; il se conclut par une exposition annuelle, coïncidant souvent avec la Journée mondiale des océans le 8 juin, où les travaux des élèves sont présentés au public. Cette approche a connu un tel succès que dès sa deuxième année, l'académie de Martinique l'a intégrée comme projet académique. Les enseignants s'enthousiasment pour cette initiative, car elle offre une opportunité unique d'aborder diverses disciplines éducatives sous un angle nouveau et engageant.



Le public cible du projet Art & Mer s'étend des plus jeunes élèves de maternelle aux enfants en CM2, et inclut des classes spécialisées telles que les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Cette année, le projet a même été étendu aux enfants du système pénitentiaire, soulignant son impact et sa portée élargie. Art & Mer se positionne ainsi comme un vecteur d'éducation et d'inspiration, jouant un rôle crucial dans la formation des futurs protecteurs de l'environnement marin en Martinique.



S'ENGAGER

L'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

CARBET DES SCIENCES

0596 39 86 48

info.carbet.sciences@gmail.com

RESEAU TORTUES MARINES MARTINIQUE

tortuesmarinesmartinique@gmail.com

L'ASSO-MER

0696 19 00 72

info@lassomer.fr

CARIBEAN CETACEAN SOCIETY

0696 79 77 99

contact@ccs-ngo.com

ASSAUPAMAR

0596 51 58 84

assaupamar@gmail.com

MON ECOLE MA BALEINE MARTINIQUE

martinique@monecolembaleine.org

SOLDA LANME

0696 50 85 11

caribbeanseasoldier@gmail.com

LE GRAINE

0696 92 77 93

graine.martinique@gmail.com

SEPANMAR

06 96 03 02 04

sepanmar@gmail.com

SURFRIDER MARTINIQUE

0696 71 25 14

surfridermartinique@gmail.com





DOSSIER

L'INDUSTRIE À LA MARTINIQUE

Souveraineté industrielle, Octroi de Mer,
Vie chère, Défisiscalisation... : L'industrie de la
Martinique à la croisée des chemins ?

L'INTERVIEW DE CHARLES LARCHER

AVEC LES AVIS DE :

- Johnny Hajjar
- Justin Pamphile
- Arnaud René-Corail
- Henri Salomon
- Bertrand Clerc
- Katy Largen

■ AMPI

Entretien avec Charles Larcher Président de l'AMPI

Souveraineté industrielle, Octroi de Mer, Vie chère, Défisiscalisation... : L'industrie de la Martinique à la croisée des chemins ?

DOSSIER RÉALISÉ PAR PHILIPPE PIED

Élu le 16 janvier dernier, président de l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI), Charles Larcher a clairement affiché ses ambitions pour le développement industriel de la Martinique.

Au cœur de sa vision : le concept de «souveraineté industrielle», qui vise à donner à la Martinique plus de maîtrise dans le choix des secteurs à développer. Pour y parvenir, il prône un plan pluriannuel concerté avec la CTM, ainsi qu'une stabilité sur 10 ans des dispositifs clés comme l'octroi de mer, la défiscalisation et la LODEOM. Cela permettrait, d'attirer les investissements en offrant de la visibilité aux entreprises industrielles. Il souhaite aussi renforcer les partenariats avec la Grande Distribution et la restauration collective pour promouvoir les produits de l'industrie locale. Enfin, il s'est montré déterminé à défendre le dispositif de l'octroi de mer, menacé par un éventuel remplacement par la TVA. Ses explications...

Comment se porte l'industrie Martiniquaise ? Quelles craintes avez-vous ?

L'industrie martiniquaise affiche des signes prometteurs de développement, avec une croissance de l'emploi et une participation dynamique au chiffre d'affaires de l'économie locale (près de 15% du total de l'activité économique). Les données de l'INSEE et d'autres indicateurs officiels témoignent d'un secteur en bonne santé (+ 12% d'emplois en 10 ans), démontrant une résilience particulièrement remarquable malgré les défis récents, tels que la crise sanitaire.

Le développement du secteur industriel martiniquais a été possible dans le cadre de dispositifs de soutien économique bien définis, tels que l'octroi de mer, la défiscalisation, la LODEOM et les fonds européens.

Pour nous, il y a une incohérence entre les chiffres encourageants pour l'industrie martiniquaise publiés par l'État (Insee, France Travail,



« LA SOUVERAINÉTÉ INDUSTRIELLE DE LA MARTINIQUE REPOSE SUR UNE VISION CLAIRE ET COHÉRENTE DE NOTRE AVENIR ÉCONOMIQUE, OÙ L'OCTROI DE MER JOUE UN RÔLE CENTRAL EN NOUS OFFRANT LA VISIBILITÉ NÉCESSAIRE POUR PLANIFIER ET INVESTIR AVEC CONFIANCE. »

Préfecture), et la volonté de remettre en cause le dispositif de l'Octroi de Mer pourtant maintes fois validé par Bruxelles.

Il est impératif de maintenir une stratégie économique cohérente et des dispositifs de soutien stables pour non seulement conserver, mais aussi pour renforcer la dynamique

positive de l'industrie martiniquaise.

Pour votre mandature, vous évoquiez en début d'entretien la « Souveraineté industrielle », pouvez-vous nous en dire plus ?

La souveraineté industrielle est un pilier fondamental de toute économie durable et résiliente.

« EN TANT QUE PRÉSIDENT DE L'AMPI, JE DÉFENDRAI AVEC PASSION LES INTÉRÊTS DE L'INDUSTRIE MARTINICAISE ET INSISTERAI POUR QUE NOTRE VOIX SOIT ENTENDUE ET PRISE EN COMPTE DANS CETTE RÉFORME CRUCIALE DE L'OCTROI DE MER. »



Elle nous permet de ne pas dépendre excessivement des importations, réduisant ainsi notre empreinte carbone tout en favorisant la création d'emplois locaux et le développement de savoir-faire spécialisés.

En Martinique, cette notion revêt une importance particulière étant donné notre éloignement géographique et les défis logistiques associés aux importations.

Nous ne pouvons évidemment pas tout produire localement; il faut donc cibler les filières prioritaires, en concertation avec la CTM, qui comme toutes les régions d'Europe, est en charge du développement économique de notre territoire. L'objectif est de relocaliser davantage de production et de création de valeur sur notre région.

Par ailleurs, la souveraineté industrielle et son renforcement sont un enjeu prioritaire pour le gouvernement et une dynamique stratégique pour la Martinique.

Quelle est votre vision de l'initiative «Cœur Martinique» et comment pensez-vous qu'elle influencera le secteur industriel de l'île ?

«Cœur Martinique» est un pilier essentiel pour valoriser et promouvoir la production locale. C'est une association composée d'acteurs économiques (Syndicat de la Grande Distribution Alimentaire, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, AMPI) qui soutient l'agriculture, l'artisanat

› dernière-ment à Paris, en pleine discussion avec le Président Macron

et l'industrie avec un partenariat fort avec la Grande Distribution., ce qui est fondamental pour la souveraineté alimentaire de notre territoire.

«Cœur Martinique» vise à développer l'emploi en augmentant la visibilité de nos produits locaux et en incitant à une consommation responsable. Cette stratégie s'aligne pleinement avec notre vision industrielle à long terme et contribue significativement au développement économique de la Martinique.

Justement, vous appelez à l'élaboration d'un plan de développement industriel avec la CTM. Qu'attendez-vous d'un tel plan?

Ce plan pluriannuel de développement de l'industrie est crucial. Il permettrait de prioriser les secteurs stratégiques à développer, d'orienter en conséquence les formations nécessaires, et de donner une visibilité aux investisseurs. C'est un prérequis indispensable à l'atteinte de nos objectifs de souveraineté industrielle.

Vous insistez beaucoup sur la nécessité d'une «visibilité» et d'une «stabilité» pour les entreprises. Pourquoi ?

Dans l'industrie, le montant des investissements est élevé, que ce soit pour les bâtiments, les équipements, la formation du personnel qualifié ou la recherche et développement. Les entreprises de production locale ont besoin d'une



› ...et avec le Premier Ministre, Gabriel Attal

« **L'OCTROI DE MER NE CONTRIBUE PAS SEULEMENT AU FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS; C'EST AUSSI UN LEVIER INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION LOCALE. »**

visibilité sur au moins 10 ans pour se projeter sereinement. Être industriel en Martinique, c'est un vrai challenge que nous relevons avec enthousiasme tous les jours. Nos handicaps structurels sont reconnus par l'Europe au travers de l'article 349 : l'insularité, l'éloignement du continent européen, la faible superficie, le relief, le climat difficile. Ceux-ci entraînent un désavantage concurrentiel. Or, aujourd'hui, l'incertitude plane sur des dispositifs indispensables comme l'octroi de mer, la défiscalisation et la LODEOM. Cette instabilité réglementaire est un frein majeur aux investissements industriels. C'est pourquoi nous demandons à l'Etat une stabilité sur 10 ans de l'ensemble ces mécanismes de compensation des surcoûts. C'est une condition essentielle pour assurer la poursuite du développement de l'industrie martiniquaise.

Justement, et sujet doublement d'actualité, qu'en est-il du dossier brûlant de l'octroi de mer que l'État envisagerait de remplacer par la TVA ? Quelle est votre vision sur le sujet ?

La réforme de l'octroi de mer est une question essentielle qui touche directement au cœur de la stratégie industrielle de la Martinique. Je tiens à préciser que ma position, ainsi que celle de tous les producteurs locaux de

l'Outre-Mer, est d'être très vigilant. Il est primordial que toute réforme respecte trois principes fondamentaux : la protection de notre production locale, le maintien du budget des collectivités locales et le gain de pouvoir d'achat pour le consommateur. Une motion remise au ministre des Outre-Mer a été signée par 36 structures économiques de l'Outre-Mer, et 13 éminents représentants politiques.

Tout d'abord, l'octroi de mer est une imposition spécifique qui soutient activement notre industrie martiniquaise. Assurant la compétitivité de la production locale, il a pour enjeux : l'augmentation du niveau d'investissement industriel, la réduction de la dépendance aux importations, la diminution de « l'impact carbone » des importations et finalement le développement d'emplois qualifiés et de la souveraineté industrielle de la Martinique. C'est donc un outil essentiel qui bénéficie à la protection des produits fabriqués localement..

La CTM a réuni durant 4 mois, les acteurs du monde économique, les maires et les associations de consommateurs afin de co-construire une position commune partagée ; il ressort de cette concertation que cette taxe payée par les martiniquais doit rester en Martinique et ainsi contribuer



au développement du territoire.

A l'issue de cette concertation, je reste convaincu que le principe du dispositif doit être maintenu. Cependant, afin de lutter contre la vie chère, il doit être amélioré par la mise en place d'une péréquation tarifaire pour les produits de première nécessité non concurrents de notre production locale.

Nous devons comprendre que l'octroi de mer a un rôle structurant dans l'économie des régions ultramarines. Compensant les handicaps structurels, il est crucial pour nous, entreprises industrielles qui investissons dans la production locale et donc la création d'emplois qualifiés sur notre territoire.

« **EN TANT QUE PRÉSIDENT DE L'AMPI, JE SUIS CONVAINCU QUE L'ENSEMBLE DU DISPOSITIF RELATIF À L'OCTROI DE MER DOIT ÊTRE MAINTENU ET OPTIMISÉ PAR UNE PÉRÉQUATION SUR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ NON CONCURRENTS DE LA PRODUCTION LOCALE »**

La réforme envisagée par le gouvernement doit donc être analysée avec la plus grande attention. L'introduction envisagée d'une TVA régionale, en remplacement de l'octroi de mer, suscite chez les acteurs locaux de vives inquiétudes.

En effet, la TVA, contrairement à l'octroi de mer actuel, peut s'appliquer à la fois aux biens et aux services, ayant pour conséquence l'augmentation du coût de la vie pour les martiniquais en renchérissant les services qui, actuellement, ne sont pas taxés par l'octroi de mer (Loyers, téléphonie...).

Le remplacement de l'octroi de mer par la TVA aurait pour conséquence :

Un risque accru d'inflation (augmentation 2 fois plus importante de la TVA vs Octroi de mer entre 2021 et 2022 [données IEDOM])
Une forte réduction voire même une disparition de la production industrielle locale en déstabilisant un écosystème aux équilibres fragiles.

Le développement du chômage dû à la fermeture de nos usines martiniquaises

Un impact carbone démultiplié par une augmentation mécanique des importations

LA TVA, CONTRAIREMENT À L'OCTROI DE MER, S'APPLIQUE À LA FOIS AUX BIENS ET AUX SERVICES, ET POURRAIT DONC AUGMENTER LE COÛT DE LA VIE POUR LES MARTINICAIIS EN RENCHÉRISANT LES SERVICES QUI, ACTUELLEMENT, NE SONT PAS TAXÉS PAR L'OCTROI DE MER. »

Des prix augmentés notamment sur les services par une TVA passant de 8,5% à près de 20%

Une perte d'autonomie fiscale pour la Martinique et donc le risque d'une dégradation des services publics proposés à la population.

Face à un tel risque d'une déstabilisation de la production locale des économies ultramarines, nous demandons à l'Etat de poursuivre la concertation et l'écoute des

propositions qui émanent des territoires, et singulièrement de la Martinique.

En somme, je soutiens une approche prudente et réfléchie, privilégiant le dialogue, la concertation avec toutes les parties prenantes. L'objectif est de trouver un consensus qui préserve les intérêts des industriels et autres acteurs économiques, des collectivités et



L'ASSOCIATION MARTINICAISE POUR LA PROMOTION DE L'INDUSTRIE (AMPI)

L'AMPI regroupe neuf grandes filières industrielles : Accessoires auto, Agroalimentaire, Ameublement, Chimie & Parachimie, Énergie, Environnement, Imprimerie, Matériaux de construction et Travail des métaux.

POUR ADHÉRER À L'AMPI LES ENTREPRISES DOIVENT :

Posséder un code NAF qui correspond à une activité industrielle

Employer au moins cinq collaborateurs dans des fonctions de production, soulignant l'importance de la contribution à l'emploi local.

Avoir réalisé un investissement d'au moins 150 000 euros dans l'outil de production, pour démontrer l'engagement de l'entreprise envers le développement industriel.

Et comme pour toute association, une cotisation est requise, ce qui contribue au budget de l'AMPI et soutient ses actions en faveur de l'industrie martiniquaise.

Les membres bénéficient de différents services tels que la représentation collective auprès des pouvoirs publics (Etat, CTM, EPCI ...), l'accès à des informations et des formations spécifiques, ainsi que la participation à des projets et des initiatives destinées à promouvoir la production industrielle locale.

des consommateurs. Nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement pour élaborer des propositions qui répondent à ces impératifs.

En tant que président de l'AMPI, je défendrai avec passion les intérêts de l'industrie martiniquaise et insisterai pour que notre voix soit entendue et prise en compte dans cette réforme cruciale de l'octroi de mer.

Pouvez-vous développer ce que vous venez de dire sur les solutions pour lutter contre la vie chère ?

Pour lutter contre la vie chère, surtout dans un contexte insulaire comme la Martinique, il faudrait adopter une stratégie multifacette. Selon moi il faut soutenir une approche qui englobe le renforcement de la production locale, le maintien de dispositifs fiscaux adaptés, et la promotion de partenariats stratégiques :

Premièrement, la mise en place de la péréquation sur l'Octroi de Mer pour les produits non concurrents de la production locale (proposition validée dans les ateliers de la CTM) permettra de baisser les prix des produits de première nécessité.

Deuxièmement, l'augmentation de la production locale industrielle conduira à une plus forte compétitivité des entreprises qui peuvent alors proposer des produits locaux moins chers.

Troisièmement, il est essentiel de maintenir des dispositifs de soutien tels que l'octroi de mer, qui « protège » les produits fabriqués localement, et des mesures de défiscalisation, qui permettent l'investissement et renforce la compétitivité industrielle. En réorientant la consommation locale de produits importés vers la production locale, les emplois générés

« NOUS SERONS TRÈS VIGILANTS À CE QUE CETTE RÉFORME RESPECTE 3 PRINCIPES : LA PROTECTION DE LA PRODUCTION LOCALE, LE MAINTIEN DU BUDGET DES COLLECTIVITÉS LOCALES, LE CONSOMMATEUR MARTINICAIS SOIT GAGNANT. »

assurent alors la distribution de revenus importants en lieu et place des allocations chômage.

Enfin, l'établissement de partenariats stratégiques avec les acteurs clés tels que la grande distribution et les services de restauration collective, notamment les cantines scolaires, contribue à la promotion des produits locaux et à leur intégration dans le quotidien des consommateurs, ce qui peut aider à modérer les prix.

Lutter contre la vie chère en Martinique nécessite une vision concertée de long terme et une planification stratégique, en veillant à développer la souveraineté industrielle et alimentaire.

Le mot de la fin vous appartient, pourriez-vous nous résumer votre vision et vos attentes concernant l'avenir industriel de la Martinique ?

Je tiens à réaffirmer l'importance cruciale de la souveraineté indus-

trielle pour l'avenir de la Martinique. La clé de notre prospérité réside dans la capacité à définir et à soutenir nos secteurs industriels, une démarche qui exige une cohérence et une stabilité des dispositifs tels que l'octroi de mer. Ce dernier n'est pas un simple levier fiscal, mais le pilier qui garantit à la fois la protection de notre production locale et l'autonomie fiscale de nos collectivités. L'État doit reconnaître cette réalité et offrir une visibilité à long terme pour nos industriels, car c'est avec une stratégie économique prévisible et des mesures de soutien constantes que nous bâtirons un tissu industriel dynamique, capable de générer des emplois qualifiés et d'assurer une croissance durable pour notre région. En somme, l'industrie martiniquaise a besoin de stabilité des dispositifs pour continuer à innover, à investir et à contribuer au rayonnement de notre territoire.» ■

Page suivante les avis sur la réforme de l'Octroi de Mer de La Réunion et de la Guadeloupe...



LE PARCOURS DE CHARLES LARCHER

Ingénieur de formation, Charles Larcher a acquis une solide expérience de 34 ans dans l'industrie, d'abord 4 ans en Guadeloupe puis 30 ans en Martinique. Il a travaillé dans diverses filières comme la boulangerie industrielle surgelée, les pâtes alimentaires, le chocolat et les spiritueux (rhum). Avant d'être élu président de l'AMPI, il occupait déjà des fonctions de représentation des industriels en tant que vice-président de l'AMPI et Président du CODERUM (comité de développement du rhum). Son parcours lui a permis de bien cerner les enjeux et les défis du secteur industriel martiniquais. Il est directeur des Rhums Cléments et Chocolat Elot au sein de GBH.

LES POSITIONS À LA GUADELOUPE



L'opinion générale des acteurs guadeloupéens sur la réforme de l'octroi de mer, tel qu'exprimée lors des ateliers de concertation, semble être fortement défavorable à la refonte du dispositif telle qu'envisagée par l'État. Les principaux points de consensus parmi les acteurs, qui incluent les représentants des entreprises de production, les importateurs/distributeurs, les communes et les consommateurs, sont les suivants:

Maintien de l'octroi de mer: Il y a une unanimité sur le fait que la taxe et son produit doivent rester sous l'autorité de gestion de la Guadeloupe et être au service de son propre développement. Les acteurs se méfient d'un état central qui pourrait appliquer une politique fiscale uniforme sans tenir compte des spécificités locales. **Besoin d'une étude d'impact:** Toute proposition de modification du dispositif doit émaner des besoins exprimés par les acteurs guadeloupéens eux-mêmes et doit faire l'objet d'une étude d'impact préalable afin de démontrer les avantages pour le territoire.

Rejet d'un calendrier précipité: Les acteurs estiment que le calendrier imposé par l'État est trop hâtif et risque de perturber l'écosystème économique fragile de la Guadeloupe.

Autonomie fiscale: Il y a une forte opposition à l'idée de remplacer l'octroi de mer par un complément de TVA nationale, car cela réduirait l'autonomie fiscale et décisionnelle de la Guadeloupe.

Les acteurs sont également ouverts à des ajustements visant à optimiser le dispositif existant, notamment pour poursuivre le développement de la production locale, mieux intégrer le consommateur en tant qu'acteur du développement régional, sécuriser le budget des communes et accroître leur niveau d'investissement, et améliorer les conditions de mise en œuvre du dispositif.

En résumé, les acteurs guadeloupéens, tout en reconnaissant que le dispositif de l'octroi de mer mérite d'être optimisé, refusent catégoriquement la perspective d'une réforme qui supprimerait l'autonomie fiscale de la Guadeloupe et affaiblirait son économie locale. Ils appellent à une concertation approfondie pour toute réforme future.

LES POSITIONS À LA RÉUNION



Les acteurs politiques et économiques de l'île de La Réunion sont unanimes dans leur défense de l'octroi de mer face aux propositions de réforme. **Huguette Bello**, présidente de la Région, insiste sur l'importance de privilégier la pédagogie sur la démagogie et avertit que la réforme risque d'appauvrir les Réunionnais en affaiblissant les collectivités, la production locale et les consommateurs. **Cyrille Melchior**, président du Département, appelle à la préservation de l'autonomie fiscale et met l'accent sur la protection de la production locale. **Serge Hoareau**, président de l'AMDR, souligne l'importance capitale de l'octroi de mer pour le financement des collectivités locales et prévient contre les conséquences d'une réforme abrupte.

Gérard Lebon de la CPME Réunion défend l'octroi de mer comme un outil de protection et d'encouragement de l'ancrage territorial. **Bruno Robert** de la Chambre d'agriculture rappelle que la taxe aide à protéger l'économie locale et souligne le vrai problème de La Réunion: la faiblesse des revenus. **Michel Dijoux** de l'ADIR prévient que la suppression de l'octroi de mer anéantirait l'industrie locale. Enfin, **Bernard Picardo** de la Chambre de métiers et de l'artisanat met en garde contre le remplacement de l'octroi de mer par une TVA régionale qui pourrait entraîner un manque de clarté quant à la destination des fonds.

L'opposition à la réforme est claire : ces acteurs demandent une concertation et préconisent un «dépoussiérage» de l'octroi de mer plutôt que sa suppression, mettant en avant la protection de l'économie locale et la souveraineté fiscale des territoires ultramarins.

■ DÉPUTÉ DE LA 3ÈME CIRCONSCRIPTION - JOHNNY HAJJAR

« L'industrie martiniquaise créatrice de richesse doit rester maîtresse de son destin »



La quête d'autonomie et de développement industrielle et économique de la Martinique se heurte à un défi de taille : la réforme envisagée de l'octroi de mer par l'État. Considéré notamment comme un bouclier de la production locale, un moyen d'investissement et de compensation des surcoûts liés aux contraintes structurelles essentielles pour de nombreux acteurs économiques locaux, son éventuelle transformation en profondeur fait planer une menace existentielle sur le fragile tissu industriel martiniquais, moteur avec d'autres de la production locale.

Dans ce contexte tendu, la voix de Johnny Hajjar, député de la 3ème circonscription et figure du Parti Progressiste Martiniquais (PPM), porte haut et fort la défense d'un nouveau modèle économique endogène à la Martinique. Fer

de lance résolument ancré dans le camp du «Produisons et exportons Martinique», il n'a de cesse d'alerter sur les risques d'un réformisme aveugle qui, selon lui, détruirait les garde-fous de la production locale, détruirait l'emploi et le tissu économique déjà fragile au profit d'une dépendance renforcée aux importations, à la mondialisation, d'une centralisation parisienne accrue de la fiscalité sans aucune garantie de baisse des prix ni du respect de la sécurité des martiniquais. Mais au-delà du débat sensible sur l'octroi de mer, Johnny Hajjar appelle à une véritable prise de conscience sur les formidables opportunités de

rebond industriel qui s'offrent au territoire. Dans cet entretien, le parlementaire martèle avec conviction sa feuille de route pour faire de la Martinique un pôle régional incontournable, portée par ses atouts naturels, la valorisation de ses filières d'excellence et la quête d'une autonomie retrouvée.

Antilla : Monsieur le député, quelle est votre analyse sur la question industrielle en Martinique ?

Johnny Hajjar : La question industrielle en Martinique est pour moi vitale, à la fois en termes d'oxygénation du pays et de développement. L'industrie représente une création de production locale à différents niveaux qui permet fondamentalement de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur. C'est un enjeu majeur notamment pour créer de la richesse et investir localement et durablement, améliorer le quotidien des martiniquais, diminuer le coût de la vie, en développant nos savoir-faire et compétences locales, notre génie martiniquais.

Quels seraient les bénéfices d'un développement industriel accru ?

En augmentant notre production locale, nous créons de l'activité économique, des emplois, des revenus pour augmenter le niveau de vie collectivement. Cela permet

« **JE CROIS PROFONDÉMENT AU GÉNIE CRÉATIF ET ENTREPRENEURIAL DES MARTINICAINS. NOS ENTREPRISES INDUSTRIELLES EXISTANTES SONT DÉJÀ DE FORMIDABLES AMBASSADRICES. MAIS NOUS DEVONS DÉCOUPLER CES INITIATIVES VERTUEUSES POUR NOTRE TERRITOIRE** »

de réduire le chômage, la précarité et l'extrême pauvreté. C'est pourquoi il faut développer une diplomatie territoriale pour importer à moindre coût les matières premières à transformer localement et donc créer localement des activités de transformation pour augmenter notre production locale. Simultanément nous négocions des marchés prioritaires d'écoulement avec notamment des régions françaises. Nous pourrions alors par péréquation, en appliquant des économies d'échelles, vendre nos produits moins chers localement tout en les vendant plus chers à l'export.

Vous semblez accorder une grande importance à l'octroi de mer dans ce processus ?

L'octroi de mer est aujourd'hui un outil essentiel pour mener à bien cette transition vers plus d'autonomie industrielle et alimentaire. C'est aussi un financement des services publics par la création de richesse locale. Il protège notre production de la concurrence des importations massives et permet d'investir dans nos industries, en donnant de la visibilité à long terme, de la sécurité et de la confiance aux entreprises locales. Le faire disparaître ou le transformer en TVA serait un coup très grave porté au niveau économique et social.

Pourtant un rapport préconise une réforme, qu'en pensez-vous ?

Le rapport de la Cour des comptes qui préconise une réforme de l'octroi de mer est très orienté à charge, sans méthodologie scientifique selon les experts économistes que j'ai consultés. D'ailleurs ce rapport étudie l'octroi de mer sur les années 2019 à 2021

donc en plein COVID, ce n'est pas sérieux. Ses propositions de modification reprennent les conclusions du rapport FERDI commandé par le Ministère de l'Economie et des finances, écarte celles de chercheurs émérites auditionnés et n'incluent aucune étude d'impact sur la vie chère qu'elles sont censées favoriser.

L'OCTROI DE MER EST AUJOURD'HUI UN OUTIL ESSENTIEL POUR MENER À BIEN CETTE TRANSITION VERS PLUS D'AUTONOMIE INDUSTRIELLE ET ALIMENTAIRE. C'EST AUSSI UN FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS PAR LA CRÉATION DE RICHESSE LOCALE."

Au contraire, elles vont plutôt détruire notre système industriel naissant et nous livrer à la mondialisation sans protection.

Au-delà de l'aspect économique, quels autres enjeux voyez-vous ?

Au-delà de l'impact économique, cette réforme remet en cause notre autonomie fiscale résiduelle. L'octroi de mer est la seule taxe prélevée et redistribuée localement. Si elle devient une TVA, ces recettes repartiront vers l'État, qui nous rendra dépendants de ses dotations et subventions qui diminueront au fil des années et le tour est joué. C'est un très mauvais signal recentralisateur envoyé aux territoires d'Outre-mer.

Avez-vous des propositions alternatives sur ce dossier ?

Si l'État souhaite revoir la fiscalité, il doit avoir une vision

d'ensemble. Il s'agit aussi de regarder la TVA qui rapporte beaucoup plus, richesse créée localement mais qui repart dans les caisses de l'État et qui accroît davantage la vie chère. On pourrait réaffecter la TVA à une allocation pour les plus en difficultés notamment retraités et étudiants à condition d'acheter localement (voir rapport n°1 549 du 20 juillet 2023 sur le coût de la vie), d'ailleurs la TVA est à Zéro en Guyane et à Mayotte. C'est une discrimination injustifiée entre territoires ultra-marins. Un vrai débat national sur la fiscalité Outre-mer doit avoir lieu, sans se focaliser de manière unilatérale sur l'octroi de mer uniquement par dogmatisme et par centralisme.

Vous n'avez de cesse d'alerter sur les dangers d'un réformisme aveugle de l'octroi de mer. Pensez-vous faire entendre la voix de l'industrie martiniquaise ?

Nous devons faire front, sortir de la manipulation et dire la vérité en apportant des réponses structurelles à la vie chère et surtout réalistes pour augmenter le niveau de vie des Martiniquais (je vous renvoie aux 70 propositions du rapport précité). Ce débat est crucial pour l'avenir économique de la Martinique. Qu'il y ait une amélioration du dispositif de l'octroi de mer par règlement de quelques anomalies, serait normal. Mais ce n'est pas ce qui est proposé par l'État. Nous devons absolument préserver nos outils de protection, de développement endogène et notre peu de responsabilité locale, notre capacité de décision et d'initiative locale, voire l'augmenter. Attention aux remèdes qui aggravent et génèrent d'autres maladies. Réponse dans les prochains mois...

Pour conclure, quel message souhaiteriez-vous faire passer ?

Je crois profondément au génie créatif et entrepreneurial des Martiniquais. Nos entreprises industrielles existantes sont déjà de formidables ambassadrices. Mais nous devons décupler ces initiatives vertueuses pour notre territoire. L'enjeu est de recréer une véritable économie productive, créatrice d'emplois et de richesses qui ne soient pas dépendantes des transferts publics. C'est la clé pour construire un avenir durable, meilleur, progressiste et humaniste, avec plus de responsabilité et d'initiative locale au service des martiniquais et de la Martinique dans le cadre de la République française. ■

■ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Renforcer l'Économie Martiniquaise : Les Stratégies de la CTM avec Arnaud René-Corail



La Martinique fait face à des défis économiques considérables, oscillant entre la nécessité de soutenir son industrie locale et celle de se conformer aux exigences de la mondialisation. **Arnaud René-Corail, conseiller exécutif en charge des finances à la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM),** joue un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à dynamiser l'économie de l'île. À travers une série de mesures innovantes, notamment l'exonération de l'octroi de mer et l'optimisation des fonds européens, la CTM s'efforce de créer un environnement propice au développement industriel. Dans cet entretien, M. René-Corail nous offre un aperçu précieux des initiatives en cours, des défis rencontrés et des visions d'avenir pour une Martinique économiquement robuste et durable.

Monsieur René-Corail, pourriez-vous nous expliquer en quoi consistent les efforts de la CTM pour soutenir l'industrie locale en Martinique? Absolument. Notre approche repose sur deux piliers

principaux: l'allégement fiscal et le soutien direct aux entreprises. En exonérant l'octroi de mer sur les intrants, nous réduisons les coûts de production pour nos industries locales, favorisant ainsi leur compétitivité. Parallèlement, nous canalisons les fonds européens vers des projets qui promeuvent l'innovation et le développement durable, assurant une croissance à long terme de notre tissu industriel.

Face aux enjeux de la sobriété énergétique et des surcoûts de production, comment la CTM envisage-t-elle d'améliorer la compétitivité des produits martiniquais ?

C'est un défi majeur. Nous travaillons à rendre nos industries moins énergivores et plus écologiques, un impératif autant économique qu'environnemental. L'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables sont au cœur de nos stratégies. Concernant les surcoûts, nous nous efforçons de créer un environnement où nos entreprises peuvent bénéficier d'économies d'échelle, malgré notre marché relativement petit. Cela implique aussi un travail de sensibilisation pour valoriser le «consommer local».

La protection de la production locale face à la concurrence des importations est cruciale. Comment la CTM renforce-t-elle cette protection tout en équilibrant les relations avec les importateurs ?

Notre politique s'articule autour du principe de préférence locale, sans pour autant tomber dans le protectionnisme

exacerbé. Nous utilisons des mécanismes tels que le différentiel d'octroi de mer pour protéger nos industries sans isoler notre économie. Cela nécessite une régulation fine, pour laquelle nous dialoguons constamment avec les producteurs locaux et les importateurs, cherchant à trouver un équilibre qui bénéficie à l'économie martiniquaise dans son ensemble.

Que pensez-vous du projet de réforme de l'octroi de mer ?

Je suis favorable à une réforme de l'octroi de mer qui maintiendrait les recettes des communes et qui serait compensée par un système dynamique pour toutes les collectivités, y compris la CTM. Cependant, il est important de prendre en compte les défis auxquels font face les entreprises locales en termes de compétitivité. À la CTM, nous utilisons l'octroi de mer pour protéger la production locale en appliquant un taux plus élevé sur les produits importés concurrents. Cela permet de soutenir les entreprises locales et de maintenir les emplois dans les secteurs concernés. Toutefois, le différentiel de taux d'octroi de mer ne suffit pas toujours à couvrir les surcoûts liés à la production locale, ce qui peut rendre les produits locaux moins compétitifs. Il est donc important de trouver un équilibre entre la protection de la production locale et la compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés. Il ne faut pas oublier non plus que l'industrie représente plus de 34.000 personnes qui travaillent dans la production locale et que le CTM perçoit environ 20% de l'Octroi de mer

Quel message souhaitez-vous adresser aux Martiniquais et aux partenaires économiques de Martinique ?

La Martinique a un potentiel économique immense. Grâce à la créativité de nos entrepreneurs et au soutien de la CTM, nous pouvons surmonter les défis présents et futurs. Je souhaite souligner l'importance de la solidarité et de la confiance dans notre démarche vers une Martinique prospère, où l'industrie locale joue un rôle de premier plan dans notre économie. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir durable pour notre île.

«Consommer responsable, consommer local»



Henri Salomon, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique et de l'association Cœur Martinique, s'est entretenu avec nous pour évoquer l'importance de la production locale et de l'industrie dans le développement économique de la Martinique. Selon lui, l'une des clés pour enrayer le déclin démographique et rendre le territoire plus attractif est de soutenir et de développer la production locale, en impliquant tous les acteurs économiques et en favorisant la consommation responsable et locale.

En tant que président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, quel est votre avis sur l'industrie en Martinique ?

Henri Salomon : Je milite pour une production locale que l'on doit soutenir et développer, car elle permet de créer des emplois, des filières de formation et des opportunités de création d'entreprise pour les jeunes. L'industrie est une composante importante de cette production locale, au même titre que l'artisanat, l'agriculture, la pêche, les productions immatérielles et numériques, la culture et les arts. Tous ces acteurs doivent travailler ensemble pour créer du développement économique en

Martinique et rendre le territoire plus attractif.

Notre Martinique doit absolument continuer à développer sa production industrielle, pour gagner en autonomie vis à vis des importations, pour les emplois de qualité créés, pour la qualité environnemental et la traçabilité de leur production. L'industrie crée d'ailleurs de nombreux artisans, agriculteurs, entreprises de services.

Certaines entreprises artisanales en se développant deviennent des petites entreprises industrielles de proximité.

Nous sommes donc en réseau et interdépendants les uns des autres pour notre développement.

Quel est le rôle de l'industrie dans ce développement économique ?

L'industrie a son rôle à jouer dans la création de biens, d'emplois et le renforcement de notre souveraineté économique.

Les martiniquais ont pu se rendre compte de son importance pendant la crise COVID. Sans industrie, sans agriculture, sans artisanat les effets de la crise auraient été encore plus sévères pour nos compatriotes.

Toutes les composantes de la production locale, y compris l'industrie, travaillent ensemble pour créer des synergies et des opportunités de croissance.

Ce cycle court permet de créer un flux financier qui profite d'abord aux martiniquais. L'argent reste et circule en Martinique.

L'importation de biens industriels ou agricoles en masse envoie tous nos capitaux vers des pays extérieurs peu soucieux du

développement de la Martinique.

Pour cela, il est important que les consommateurs locaux soutiennent leur production locale par des actes de consommation responsable.

La Collectivité Territoriale, l'Etat et l'Europe doivent également s'engager quotidiennement aux côtés des acteurs en facilitant l'accès au financement, aux subventions et en établissant une stratégie de développement visible et partagée par tous.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'association Cœur Martinique et ses actions pour promouvoir la production locale ?

Cœur Martinique est une association que je préside et qui a pour mission de promouvoir la production locale en augmentant la visibilité pour les consommateurs.

Nous avons créé la marque « Cœur Martinique » qui peut être utilisée par tout producteur martiniquais, après bien sûr validation par l'association.

Nous organiserons également des événements tels que le Village de la Production Locale et des actions pédagogiques dans les écoles pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la production locale et de la consommation responsable.

Nous contribuons à la structuration des filières aux côtés des chambres consulaires, du SDGA et de l'AMPI.

Il existe plusieurs labels pour la production locale en Martinique. Pouvez-vous nous les expliquer ?

Il y a la marque Cœur Martinique, qui est orange, et une déclinaison pour les produits de l'agriculture, qui est verte.

Il s'agit d'une démarche volontaire des producteurs pour plus de visibilité et de simplicité du message au consommateur.

Quel est votre mot de la fin ?

Henri Salomon : Soyons fiers de nos acteurs locaux, industriels, artisans, agriculteurs, pêcheurs, artistes qui contribuent à créer des emplois en Martinique.

Consommez responsable, consommer d'abord local !

■ ASSOCIATION DES MAIRES DE MARTINIQUE - JUSTIN PAMPHILE

« L'industrie martiniquaise, un secteur clé à protéger et développer »



Dans le cadre de ce dossier consacré à l'industrie martiniquaise et son devenir, nous avons rencontré Justin Pamphile, Maire du Lorrain et Président de l'association des Maires de Martinique. Il nous livre son analyse sur l'importance de ce secteur pour l'économie locale et les enjeux auxquels il fait face. Il revient également sur les relations entre les différents maires et leurs actions pour préserver et développer l'industrie martiniquaise.

Quel est votre avis sur le secteur de l'industrie à la Martinique et pourquoi est-il important de le préserver ?

Justin Pamphile : Le secteur de l'industrie en Martinique est fondamental pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il garantit le dynamisme économique et la dimension productive du territoire. Ensuite, il est pourvoyeur d'emploi et permet aux Martiniquais d'être à la pointe en matière d'innovation

et de développement de nouveaux champs d'activité. Il est donc essentiel de protéger et de développer cette industrie. Cela passe par la consommation des produits fabriqués localement et par la mise en place de mesures de protection saines, comme

l'octroi de mer, qui ne faussent pas la concurrence avec les industries à l'échelle européenne et internationale.

Quelles sont les relations entre les différents maires des communes martiniquaises et comment collaborent-ils pour soutenir l'industrie locale ?

Nous travaillons régulièrement avec l'Association pour la Promotion de l'industrie locale (AMPI) et son président, Charles Larcher. Les maires sont conscients de l'importance de l'industrie pour leur commune et pour la Martinique dans son ensemble. Nous sommes tous favorables à la protection et au développement de ce secteur, et nous sommes prêts à nous engager à leurs côtés chaque fois que cela sera nécessaire. En collaborant étroitement, nous pouvons mettre en place des politiques et des actions concertées pour soutenir l'industrie locale et encourager son essor.

L'octroi de mer représente 50 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales. Quelle est votre position sur les réformes en cours et comment préserver cette source de

« NOUS DEVONS TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE LOCALE ET LA PRÉSERVATION DES RECETTES DES COLLECTIVITÉS, TOUT EN VEILLANT À CE QUE LES RÉFORMES SOIENT JUSTES ET ÉQUITABLES POUR TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS. »

financement tout en protégeant l'industrie locale ?

L'octroi de mer est une recette essentielle pour les collectivités locales. Il est donc important de réformer ce système tout en préservant les recettes qui sont impactées, comme l'octroi de mer. La réforme de l'octroi de mer doit être guidée par la volonté de maintenir notre industrie forte et de redistribuer équitablement la charge fiscale. Il ne s'agit pas simplement de baisser le coût de la vie à court terme, mais de penser à la santé économique à long terme de la Martinique. Les discussions doivent reconnaître l'importance de l'octroi de mer dans le maintien d'une certaine autosuffisance et la dynamisation de notre marché local. La réforme ne doit pas affaiblir nos industries face à la concurrence internationale mais, au contraire, garantir que nos entreprises puissent continuer à innover et à créer des emplois. Finalement, les propositions de changements devraient être communiqués clairement pour que tous les acteurs économiques comprennent les enjeux et participent à l'effort collectif. C'est une question de justice économique et de solidarité régionale.

Les maires ont toujours fait des efforts en matière d'exonérations, mais il est crucial que les autres acteurs, comme l'État, fassent également preuve de transparence et de responsabilité. Les dépenses de l'État et la dette publique ne doivent pas être imputées aux collectivités locales, dont les budgets sont votés en équilibre et soumis à des règles strictes. Nous devons

EN TRAVAILLANT ENSEMBLE, NOUS POUVONS RELEVER CES DÉFIS ET ASSURER UN AVENIR PROSPÈRE À L'INDUSTRIE MARTINICAISE."

trouver un équilibre entre la protection de l'industrie locale et la préservation des recettes des collectivités, tout en veillant à ce que les réformes soient justes et équitables pour tous les acteurs concernés.

Vous avez évoqué que lorsque l'octroi de mer est exonéré sur certains produits, la TVA reste inchangée. Selon vous, ne faudrait-il pas réduire parallèlement la TVA pour une véritable baisse des prix pour le consommateur ?

Tout à fait, c'est un point essentiel. Si on veut vraiment jouer la transparence et l'équité, quand l'octroi de mer est réduit ou supprimé sur un produit de première nécessité, la TVA doit également être revue à la baisse, voire supprimée elle aussi. On ne peut pas demander aux seules collectivités locales de faire des efforts sur l'octroi de mer si l'État ne s'aligne pas en réduisant la TVA. Tout le monde doit prendre sa part dans la lutte contre la vie chère. Une exonération partielle ne sert à rien si les prix restent élevés pour le consommateur final. Un rééquilibrage global des taxes est indispensable pour que ces mesures aient un réel impact sur le pouvoir d'achat des Martiniquais.



Quels sont les défis auxquels l'industrie martiniquaise est confrontée et comment les surmonter ?

L'industrie martiniquaise fait face à plusieurs défis, tels que la concurrence internationale, les coûts de production élevés et les difficultés d'accès aux marchés. Pour surmonter ces obstacles, il est nécessaire de mettre en place des politiques de soutien adaptées, comme des aides à l'investissement, des mesures fiscales incitatives et des programmes de formation pour les travailleurs. Il est également important de promouvoir la consommation des produits locaux et de renforcer les partenariats entre les acteurs économiques, les collectivités locales et l'État. En travaillant ensemble, nous pouvons relever ces défis et assurer un avenir prospère à l'industrie martiniquaise.

En conclusion, quel est votre message concernant l'avenir de l'industrie martiniquaise et le rôle des maires dans son développement ?

Mon message est clair : il faut protéger et développer l'industrie martiniquaise, tout en garantissant la transparence et l'équité dans les mécanismes de soutien et de protection. Les maires ont un rôle essentiel à jouer dans ce processus, en collaborant étroitement avec les acteurs locaux et en mettant en place des politiques adaptées pour encourager l'essor de l'industrie. Ensemble, nous pouvons assurer un avenir prospère à notre territoire et offrir de nouvelles opportunités économiques aux Martiniquais.

■ **BERTRAND CLERC, CHEF D'ENTREPRISES**

«L'octroi de mer est la mère de toutes les aides pour l'industrie locale»

L'industrie agroalimentaire en Martinique joue un rôle crucial pour l'économie et l'emploi local, mais doit relever de nombreux défis liés à notre insularité. Bertrand Clerc, directeur général de la Somes, a levé le voile sur les nombreux défis auxquels sont confrontées les industries locales. Faisant face à un marché restreint et à une rude concurrence, la survie de ces entreprises dépend largement des aides mises en place, notamment l'octroi de mer. Extraits de cet entretien...



› Bertrand Clerc

Antilla : Quels sont les principaux défis rencontrés par votre secteur, en tant qu'industriel local ?

Bertrand Clerc : Nous devons faire face à la hausse persistante des prix de l'alimentation et aux enjeux de la transition écologique, qui nécessiteront d'augmenter nos investissements de 10 à 15%. Cependant, ce nouveau défi comme celui de la transition numérique sont incontournables et font partie de notre indispensable contribution à la préservation de l'avenir des générations futures. Le paradoxe, c'est que nous devons faire aussi bien, voire mieux que nos concurrents hexagonaux, avec beaucoup moins de moyens. L'élément déterminant, c'est la taille réduite du marché local. Je produis 80 millions de litres d'eau par an, ce qui peut paraître énorme, mais le premier producteur français en produit des milliards ! Avec une population d'à peine 300 000 habitants, l'amortissement des coûts est un enjeu majeur.

Comment parvenez-vous alors à rester compétitif face à ces géants ?

BC: On ne se bat pas à armes égales, mais la qualité de nos produits doit être au moins équivalente. On est donc obligé de d'investir puissamment dans des équipements performants et du personnel très qualifié. 15% de notre chiffre d'affaires est réinvesti chaque année pour moderniser notre outil industriel. Faute de quoi, nos produits seraient qualitativement non compétitifs.

Les aides publiques sont donc cruciales ?

BC: Absolument. Le FEDER finance une partie de nos investissements, et l'aide aux intrants contribue à alléger les surcoût liés à notre éloignement des sources d'approvisionnement de nos matières premières, mais le contributeur fondamentale à la compensation de nos surcoûts d'exploitation reste l'octroi de mer. Sans celui-ci, à court ou moyen terme, la grande majorité des productions locales industrielles et agricoles disparaîtraient purement et simplement. C'est la mère de toutes les aides pour nous !

«VEUT-ON UNE MARTINIQUE QUI PRODUIT SA PROPRE RICHESSE OU UNE MARTINIQUE ASSISTÉE, DÉPENDANTE DES SUBVENTIONS D'ÉTAT ? »



...NE CASSONS PAS UN MÉCANISME QUI FONCTIONNE !

Justement, il est question d'une réforme de ce dispositif...

BC: C'est un danger réel et extrême pour nous. Si cet outil de compensation des surcoûts disparaît, le tissu industriel ainsi que l'écosystème qui s'est développé ces 20-30 dernières années seront progressivement mais inéluctablement anéantis. Veut-on une Martinique qui produit sa propre richesse ou une Martinique assistée, dépendante des subventions d'État ?

Vous dites que le marché local restreint est un handicap majeur. Mais les autres secteurs traditionnels comme certains produits agricoles bénéficient aussi d'aides pour compenser ce problème, non ?

BC : C'est vrai, d'ailleurs l'agriculture est confrontée aux mêmes défis et enjeux que ceux de l'industrie. Pour eux, comme pour nous, gagner la bataille de la compétitivité sur nos principaux marchés respectifs est vital. Sachant qu'à notre grande fierté ils ont déjà gagné celle de la qualité et de l'exemplarité sur le plan environnemental notamment.

Cependant il me semble percevoir une différence avec l'industrie agroalimentaire.

Dans notre cas, les marchés principaux sont essentiellement caribéen et guyanais ce sont de micros marchés qu'il nous faut défendre face à l'importation. Les outils de

compensation des surcoûts et les stratégies de développement sont donc différents. Nous devons investir massivement dans des équipements industriels d'autant plus performants qu'ils doivent être polyvalents mais dont le prix est inversement proportionnel à leur capacité et qu'il faut pouvoir amortir sur un petit marché.

Pouvez-vous nous donner un exemple concret ?

BC : Bien sûr. Dans le secteur des yaourts par exemple, les grands groupes considèrent qu'une usine produisant moins de 200 000 tonnes par an n'est pas rentable. Or, le marché total à la Martinique, production et importations confondues, c'est seulement 10 000 tonnes ! Comprenez notre difficulté...

Justement, face à ce défi de la taille critique, quelles sont les pistes envisagées ? L'export peut-il être une solution ?

BC : L'export est effectivement une piste, mais qui comporte elle aussi son lot de défis spécifiques aux territoires ultras-périphériques que sont les DOM. Les coûts logistiques, le transport maritime, le pouvoir d'achat des populations locales et pour le moment l'obstacle de droits de douane ou de « negative lists ».

Dans ces conditions être compétitif sans être très solidement implanté sur son marché local devient

une gageure, voire une mission impossible. C'est donc le premier levier de développement à actionner.

Pour conclure, quel est votre message aux autorités concernant cette réforme à venir ?

BC : Mon message est simple : Nous ne pourrions pas améliorer le pouvoir d'achat des martiniquais en sacrifiant l'emploi local...

L'Octroi de mer est un outil puissant et juridiquement solide, il est essentiel, notamment à la compensation partielle des handicaps structurels de nos productions locales reconnus par l'union européenne. L'Octroi de Mer est au service du développement de nos départements et du financement de nos collectivités d'outre-mer. En dépit de quelques ajustements possibles, dont la nature et le périmètre sont actuellement étudiés par l'ensemble des acteurs concernés, il permet l'émergence et le développement d'une production endogène significative mais fragile, au service de notre population, comme du projet de développement de l'autonomie alimentaire porté les décideurs politiques.

Je crains que la mise à mal de cet outil ne provoque, un choc économique et social, d'une ampleur inédite et aux conséquences imprédictibles. ■

■ CLUSTER POUR L'INNOVATION AGROALIMENTAIRE

Inovagro et l'Avenir de l'Industrie à la Martinique :



« Notre fierté, c'est produire, innover pour nourrir notre population »

Dans le cadre de ce dossier spécial sur l'industrie à la Martinique, nous avons eu l'opportunité de nous entretenir avec **Katy Largen, présidente d'Inovagro** depuis 2018 et directrice de Comia, entreprise industrielle bien connu. Madame Largen partage avec nous sa vision de l'industrie, ses défis et ses espoirs pour l'avenir, particulièrement dans le domaine agroalimentaire.

En tant que présidente d'Inovagro et d'une entreprise industrielle, comment conciliez-vous les objectifs de production et les exigences de développement durable ?

Travailler en industrie c'est participer au développement économique d'un territoire, afin de répondre au plus près à la demande. Nous devons en permanence être attentifs, curieux, à la pointe du progrès, de la réglementation et donc participer activement à la performance économique et durable de notre entreprise.

Confrontés en permanence aux évolutions sociétales et politique, nous sommes résilients et travaillons continuellement dans l'innovation, même si parfois, certaines contraintes nous empêchent d'évoluer correctement, et mener à

bien nos projets. Cependant répondre aux problèmes climatiques, écologiques et de développement durable, sans oublier notre performance industrielle qui doit rester notre objectif principal, représente aujourd'hui un axe de progrès pour nos industries de demain. Nous sommes confiants, en notre capacité à y arriver par la coopération, la mutualisation, même si cela risque de prendre plus de temps qu'il le faudrait pour les raisons de coûts, de marché, d'organisation...

Néanmoins nous continuons, et continuerons d'investir, de nous investir, pour produire dans les règles et toujours mieux.

Quel rôle voyez-vous pour le secteur agroalimentaire dans l'atteinte de la souveraineté industrielle de la Martinique ?

L'industrie agro-alimentaire est un secteur très manuel, pourvoyeur d'emplois et donc de valeur ajoutée, et répondant à une demande économique.

Notre industrie agro-alimentaire locale a toujours été présente quelle que soit les différentes crises subies sur notre territoire (grève de port, crise de 2009, crise climatique, COVID etc...). Cela veut bien dire l'importance que cette dernière a pour le développement de notre Martinique.

Notre rôle est primordial, car il répond à une demande spécifique, celle des martiniquais. Il permet la transformation de nos produits agricoles dans les normes exigées par la réglementation sanitaire, et ce

malgré nos contraintes d'insularité, climatiques ou financières (marché parfois de niche).

Notre fierté, c'est produire, innover pour nourrir notre population. C'est notre leitmotiv quotidien, afin d'être plus performant, plus compétitif et avoir une production d'une qualité exemplaire. Il ne nous manque plus que les martiniquais pour répondre présents à notre offre « souveraine » de produits locaux.

Pouvez-vous expliquer l'importance de la formation et du développement des compétences locales pour l'avenir du secteur agroalimentaire en Martinique ?

Comme évoqué précédemment, l'innovation, la performance, la compétitivité, sont les facteurs de réussite et pérennisation de la vie de notre industrie martiniquaise. Alors pour cela il faut être à la pointe du progrès, répondre à la réglementation, être à l'écoute de l'évolution des consommations. Pour ce faire, nous devons nous informer, nous former, former, recruter des personnes qualifiées, leur permettre de gagner en compétence, afin de travailler sur un outil de plus en plus performant, connecté, automatisé.

Dans cette démarche de souveraineté alimentaire, c'est naturellement que les cycles de formations locales, devront progresser afin de stimuler nos enfants à gagner en qualification et en compétence, pour rejoindre ce secteur, ô combien dynamique, pour faire rayonner notre production martiniquaise. ■



ÉCRIT PAR SARA CANDELA

LE FÉMINISME DE MARRONNAGE DE LA CARAÏBE

BIEN AVANT LES MOUVEMENTS FÉMINISTES OCCIDENTAUX DU XIXÈME SIÈCLE, UN PUISSANT FÉMINISME DE MARRONNAGE S'EST DÉVELOPPÉ DANS LES COLONIES AMÉRICAINES, PORTÉ PAR DE NOMBREUSES FEMMES NOIRES DES CARAÏBES, D'AMÉRIQUE LATINE ET D'AMÉRIQUE DU NORD. ACTRICES MAJEURES MAIS LONGTEMPS MÉCONNUES DES LUTTES POUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE ET L'INDÉPENDANCE, CES FEMMES ONT FAIT PREUVE D'UN ESPRIT DE RÉSISTANCE ET DE DÉSOBÉISSANCE REMARQUABLE FACE À L'OPPRESSION COLONIALE.

REBELLES, STRATÈGES OU SOLDATES, ELLES ONT JOUÉ UN RÔLE POLITIQUE FONDAMENTAL AU SEIN DES MOUVEMENTS MARRONS, INDÉPENDANTISTES ET ABOLITIONNISTES QUI ONT SECOUÉ LES SOCIÉTÉS ESCLAVAGISTES DES AMÉRIQUES.

DOTÉES D'UNE CONSCIENCE AIGUË DE LEUR CONDITION, CES FEMMES PLURIELLES ONT COMBATTU AUX CÔTÉS DES HOMMES, OBTENANT PARFOIS DES GRADES MILITAIRES IMPORTANTS, ET DÉVELOPPÉ DES FORMES DE RÉSISTANCE PROPREMENT FÉMININES, MÊLANT SAVOIRS TRADITIONNELS ET RUSES AUDACIEUSES.

À TRAVERS LES FRAGMENTS DE VIE MIRACULEUSEMENT CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES OU LA TRADITION ORALE, CET ARTICLE PROPOSE DE RETRACER LES RÉSISTANCES DE QUELQUES-UNES DE CES HÉROÏNES TROP LONGTEMPS MÉCONNUES DE LA CARAÏBE FRANÇAISE, ANGLAISE ET ESPAGNOLE. UN HOMMAGE ESSENTIEL À LA MÉMOIRE DE CES FEMMES EXCEPTIONNELLES QUI, AU PÉRIL DE LEUR VIE, ONT OUVERT LA VOIE À LA LIBERTÉ.

FANM DOUBOUT DES ANTILLES FRANÇAISES



› Lumina Sophie - Martinique

En 1802, lorsque Napoléon Bonaparte décide de rétablir l'esclavage dans les Antilles françaises, plusieurs femmes d'ascendance africaine rejoignent les armées rebelles et se battent avec hargne. Selon l'historien guadeloupéen Oruno Lara, « *les femmes furent sublimes, elles fanatisaient les hommes, décuplaient leur courage, montraient autant de bravoure qu'eux et mourraient comme eux* ».



› Sanité Belair - Haïti

La révolution haïtienne, qui mène à la première République Noire en 1804, a pu voir le jour en partie grâce à l'activisme de la population féminine. Au nom de la liberté, des femmes comme la lieutenant Sanité Belair et la soldate Marie-Jeanne

Lamartinière enfilèrent les uniformes militaires réservés aux hommes et prirent les armes, participant aux révoltes, aux conspirations, aux incendies et aux attaques physiques. « *Même la plus inoffensive des femmes* », disait Suzanne-Simone Baptiste, épouse de Toussaint Louverture, « *devint une lionne à l'arrivée de l'armée du Général Leclerc* ».



› Solitude - Guadeloupe

En Guadeloupe, ce même état d'esprit d'insoumission caractérisera des femmes comme Rosalie, aussi appelée Solitude. Enceinte de quelques mois, elle part de Pointe-à-Pitre à Basse-Terre pour rejoindre le combat contre les troupes napoléoniennes et devient une des figures emblématiques des vagues d'insurrection de 1802 de l'archipel. D'après l'UNESCO « *Solitude incarne toutes les femmes et les mères des Caraïbes qui se sont battues pour la liberté et l'égalité dans le contexte du système esclavagiste* ». En Martinique, deux décennies après le deuxième décret de l'abolition de l'esclavage, Marie-Philomène Roptus, plus connue comme Lumina Sophie ou Surprise, milite vivement contre les inégalités raciales cristallisées dans l'affaire Léopold Lubin. Tout comme Solitude, en dépit d'un début de grossesse, *la vauclinoise Surprise devient une meneuse centrale de l'insurrection du Sud de septembre 1870*.

L'INSURRECTION DES AFRO-LATINO-AMÉRICAINES

Dans les Caraïbes hispanophones, l'ordre patriarcal et colonial établi par la couronne espagnole sera aussi continuellement perturbé par les femmes colonisées. *En 1581, à Malambo, en Colombie, Polonia, marronne de San Basilio de Palenque créa une armée composée d'environ 200 femmes*



soldates et parvint à vaincre l'armée dirigée par le capitaine espagnol Pedro Ordonea Caballos. Toujours dans la Caraïbe continentale, en 1813, dans le cadre de la guerre d'indépendance du Venezuela, Juana Ramírez, surnommée *la avanzadora* (celle qui avance) dirigera une troupe entièrement composée de femmes dont la bravoure contribuera sans aucun doute à la victoire indépendantiste de son pays. À quelques lieues de là, au cœur de la plus grande île des Antilles, Cuba, Carlota et Fermina, deux femmes yoruba esclavagisées dans les plantations de cannes à sucre de la région de Matanzas empoignèrent leurs machettes en 1843 et furent à la tête d'un des plus violents soulèvements de l'île. Une version orale de l'histoire cubaine affirmerait que Fermina et Carlota entretenaient une relation **a m o u r e u s e**. L'emprisonnement de Fermina dans la plantation voisine aurait précipité le soulèvement dirigé par Carlota. En nous appuyant sur les études des populations précoloniales

yoruba du Nigéria, dans lesquelles l'androgynie et l'homosexualité, ainsi que les unions entre des personnes de même sexe, étaient acceptées, la possibilité d'une relation amoureuse entre Fermina et Carlota, prend tout son sens.

NANNY, WIWA ET LEONOR, REINES MARRONNES CARIBÉENNES



> Nanny - Jamaïque

Dans une grande partie des mouvements de marronnage, le nombre de femmes qui prenait la fuite était plus réduit que celui des hommes. Nonobstant, celles qui parvenaient à atteindre les terres



clandestines participaient pleinement à la protection de la communauté et se démarquaient par leur charisme et un leadership magico-religieux. C'est le cas de Nanny, la reine ashanti aux pouvoirs *Obeah* (un mélange de magie blanche et noire d'origine africaine). Elle régna dans la communauté marronne *Nanny Town* située dans les Blue Mountains, au nord de la commune de Saint Thomas, en Jamaïque. D'après la tradition orale, malgré les continuelles embuscades anglaises, Nanny gouverna un territoire de 2,5 km carrés pendant plusieurs décennies. Elle aurait libéré des centaines de femmes et d'hommes asservis sur l'île où le système de plantation était un des plus inhumains des Amériques. *Nanny est aujourd'hui une des rares femmes marronnes à jouir d'une réelle visibilité historique dans son pays dans lequel elle est considérée comme une héroïne nationale.* Non moins braves que Nanny, ce sort n'a pas été le même pour Leonor Membela ou Wiwa, reines marronnes des communautés El Limón et San Basilio de Palenque situées aux alentours de la ville caribéenne de Carthagène des Indes, en Colombie. Souvent effacées par la prééminence de leurs époux, les *Nèg Mawon* colombiens, Wiwa et Leonor, respectivement originaire de Guinée-Bissau et d'Angola, furent pourtant de grandes stratèges et mobilisèrent tout un

LE FÉMINISME DE MARRONNAGE DE LA CARAÏBE

savoir spirituel et artistique africain pour protéger ces « terres de liberté ». *Une des caractéristiques principales de ce féminisme de marronnage afro-colombien fut le recours au cheveu crépu comme espace symbolique et matière organique de libération.* Lorsque les femmes esclavagisées travaillaient à l'extérieur, elles observaient avec grande attention leur environnement dans le but de situer les monts, les rivières et les arbres les plus imposants. Grâce à une codification géographique à travers le tressage, elles se réunissaient ensuite autour de la tête de la plus jeune et sculptaient au moyen de tresses collées, appelées *tropas* (troupe), des plans de fuite, transmis par la suite aux hommes. Toujours dans la Caraïbe colombienne, la coiffure appelée *embutidos* (fourrés), ce que les afro-américains et martiniquais appellent respectivement les nœuds bantous et les cacas moutons, deviennent de véritables coffres forts. Seules à pouvoir les coiffer, durant des siècles les femmes y cacheront des objets de grandes utilités, comme des graines et des pépites d'or assurant la survie économique et alimentaire de leur communauté.

VERS L'OUVERTURE D'UN ESPACE DE MÉMOIRE ?

La plupart des femmes guerrières citées ici connaissent des fins de vie tragiques. Le 5 octobre 1802, en Haïti, Sanité Belair sera fusillée auprès de son compagnon de combat et mari Charles Belair. Le 29 octobre 1802, au lendemain de son accouchement, Solitude sera torturée puis exécutée. Accusée d'incendiaire, Lumina Sophie sera quant à elle condamnée au travail forcé à perpétuité et déportée au bagne de Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane. Elle donnera naissance à son enfant, Théodore Lumina, qui décède quelques mois plus tard en prison. En 1844, Carlota sera attachée à plusieurs chevaux qui tirés dans différentes directions démembreront son corps. Suite aux successives embuscades déployées contre les terres clandestines, les reines marronnes seront cruellement exécutées par les armées royalistes espagnoles et anglaises. Punies pour leur refus à la soumission, les corps sans vie étaient souvent exposés aux yeux de toutes et de tous en guise de contre-exemples et de dissuasion. En



Tejiendo esperanza, Colombia. Tropas

effet, ces femmes plurielles de la Caraïbe, et bien d'autres encore ancrées dans les Amériques, comme Tereza de Benguela au Brésil, María Remedios del Valle en Argentine, Sojourner Truth et Harriet Tubman aux États-Unis, représentaient déjà un renversement radical de l'ordre patriarcal et colonialiste. Ce même ordre qui définissait les femmes colonisées comme des personnes doublement inférieures parce que femme et noire. Aujourd'hui au XXI^e siècle, il devient primordial que l'histoire de l'humanité et l'histoire des femmes ouvrent un espace de mémoire à cet important réseau de féminisme de marronnage dont ses actrices historiques cherchaient quoi qu'il en coûte à transformer les sociétés caribéennes et américaines, à les rendre plus justes, plus humaines et habitables.

Sara Candela



Les JO en Martinique, une première médaille pour les Martiniquais ?

Depuis le début du 20^{ème} siècle les Jeux Olympiques se résument à cette citation du Baron Pierre de Coubertin « l'important dans la vie ce n'est point le triomphe, mais le combat, ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu ». A travers les années elle a été synthétisée ainsi : l'important c'est de participer. C'est donc dans cet état d'esprit que la direction du CTOSMA (le Comité Territorial Olympique et Sportif de la Martinique) a fait le pari d'accueillir la flamme olympique à l'occasion des JO de Paris. Une ambition qui a été semée d'embuches, mais que le président René Ménil et son équipe a su rendre concrète. La flamme olympique sera présente une journée entière aux 4 coins de la Martinique prochainement. **Rendez-vous le 16 et le 17 juin.**

Thomas Thurar



Antilla : Tout d'abord quelles sont les missions du CTOSMA ?

René Ménil, président du CTOSMA : Le CTOSMA (le Comité Territorial Olympique et Sportif de la Martinique) est une émanation du Comité National Olympique et Sportif, et ses missions sur le terrain sont d'appliquer les différents programmes et différentes politiques sportives mises en place aussi bien par les collectivités locales de la Martinique

qu'au niveau national. On est le représentant des ligues au niveau national en terme d'accompagnement, en terme de conseils. Nous avons aussi une mission de coopération avec les Comités Olympiques de la zone caraïbe et de la zone panaméricaine.

Comment avez-vous réussi cet exploit de faire venir la flamme ici ?

C'est une démarche conjointe avec le CROS de Guadeloupe, parce que quand le Comité Paris 2024 a commencé à réfléchir au parcours de la flamme, ils avaient décidé qu'ils ne feraient qu'une seule île des Antilles. Quand nous avons eu vent de cette formule, nous avons écrit une lettre conjointe avec la Guadeloupe à l'attention de nos parlementaires et de Paris 2024. Ne prévoir qu'une seule île alors que nous sommes si proches c'est mettre

en place une compétition qui n'a pas de sens. Compte tenu de tout ce que le sport ultramarin apporte au niveau national, ce serait nous faire offense de choisir cette formule. Nous avons été à Paris avec Mme Etienne-Notte de la CTM défendre cette idée selon laquelle les Antilles ne doivent pas être laissées pour compte. Nous avons aussi eu l'appui de M. Karam.

Ça a été une belle bataille.. Quand on connaît le nombre de sportifs de haut-niveau que nous avons chez nous, en Guadeloupe, Guyane et Martinique, pour nous c'était un juste retour des choses.

Combien ça coûte tout ça ?

Quand on regarde, ça a un coût, mais cette mise en avant c'est quelque chose de rare. Ce ne sont pas toutes les générations qui auront la possibilité de voir ou de participer aux Jeux,

donc il fallait se battre pour ça. Et c'est une formidable campagne publicitaire pour la Martinique puisque le choix des villes traversées c'est une mise en avant de notre patrimoine culturel, géographique et sportif... Pendant toute une journée, toutes les caméras seront braquées sur la Martinique... Nous avons mis en avant tout ce qui est fleuron de notre patrimoine, la Montagne Pelée qui a été classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco, les yoles.

Ça coûte 180 000€ hors taxe financés par la CTM, plus l'investissement financier des villes qui recevront la flamme.

Combien de personnes porteront la flamme ?

Il y a une centaine de personnes qui porteront la flamme pour la Martinique.

Avez-vous eu du mal à convaincre la CTM de financer ce projet ?

Non pas trop. C'est vrai qu'il y a eu des hésitations par rapport au coût, mais le vote est passé à l'unanimité. Ceux qui vous disent aujourd'hui on ne veut pas, qu'est ce que vous n'entendez pas s'ils voient que la Guadeloupe a la flamme et pas nous. ■

La Flamme Olympique bientôt en martinique



Plus vite, plus haut, plus fort ensemble, les Martiniquais ont fait de cette devise de l'Olympisme, leur mantra. Acteurs du sport, politiques, collectivités, partenaires privés, ils ont relevé un challenge pas gagné d'avance : la réception de la flamme olympique à 7000 km de Paris 2024. Le dénouement de ce travail d'équipe aura lieu le 16 et le 17 juin 2024 avec l'arrivée par bateau de la flamme olympique pour un parcours à travers des lieux historiques, emblématiques et patrimoniaux de la Martinique. Antilla vous donne en avant première le déroulé de ce trajet historique de la flamme.

Thomas Thurar

7 COMMUNES TRAVERSÉES PAR LA FLAMME OLYMPIQUE

Dans la vie d'un sportif il y a des rendez-vous d'une vie, les Jeux Olympiques de 2024 en font partie. Malgré la distance géographique avec Paris, les martiniquais sportifs ou non auront l'occasion d'y participer et d'être au coeur des festivités. Pour **Josette Manin**, Présidente de la Commission Sports et Vie Associative de la Collectivité de Martinique qui pilote le projet avec **Thao Wan Ajouhu**, le chef de mission, l'opportunité était top belle. « On a voulu être acteurs, c'est à dire répondre à la question : êtes vous prêts à accueillir la flamme en Martinique, la Collectivité Territoriale a dit oui ». Et ce travail a payé nous confirme M. Wan Ajouhu : « avec Paris, la Martinique

est la seule région à avoir 2 jours de célébration autour de la flamme ». La flamme sera présente dès le dimanche 16 juin sur le Malecon. Elle aura traversé pendant plusieurs jours l'océan Atlantique sur le maxi catamaran Banque Populaire skipper par le Armel Le Cléach. Une première animation aura lieu avec l'allumage du chaudron olympique à 19h05 et ce jusqu'à 19h30. Ce sera l'occasion pour tous ceux qui ne seront pas disponibles le lendemain de vivre ce moment d'exception. S'en suivront plusieurs animations qui seront dévoilées à l'approche de l'évènement. Le plus gros de la manifestation aura lieu le lendemain matin aux aurores. Et c'est la ville du Morne Rouge qui aura l'honneur de démarrer ce marathon de fête. La flamme sera allumée à 05h35 précise du matin au niveau du 2ème refuge de la Montagne Pelée et ce jusqu'à 05h45. Ce sera un moment formidable mais fugace reconnaît **Gilles Précart**, le chargé de mission de la flamme pour la mairie du Morne Rouge.

« CE SERA UN PASSAGE PLUTÔT EXPRESS. ON A LA CHANCE DE DÉMARRER CET ÉVÈNEMENT MAIS LA FLAMME SERA DIFFICILEMENT VISIBLE PAR LA POPULATION. ON POURRA VOIR LE FEU OLYMPIQUE DE LOIN, MAIS CE SERA TRÈS RAPIDE. 2 RELAYEURS SERONT PRÉSENTS POUR ACCÉDER AU 2ÈME REFUGE. ON VA ESSAYER DE TRANSPORTER LES ENFANTS DES ÉCOLES SUR SAINT-PIERRE L'APRÈS MIDI OÙ IL Y AURA UN PASSAGE DE LA FLAMME PLUS CLASSIQUE ».



› Gilles Précart, responsable du sport de la ville du Morne-Rouge

La prochaine étape se passera ensuite au lamentin où la flamme sera portée par des relayeurs désignés. La troisième se déroulera au Robert, et sur l'eau. La flamme sera transportée par une yole sur un des plus beaux parcours du Tour de Martinique de la yole : la Passe de l'Ecurie. La flamme sera visible également à Sainte-Marie, avec pour destination finale le Tombolo. Ensuite, direction le sud au Saint-Espirit avec un relais composé de basketteurs. Toujours au Saint-Eprit, la flamme sera acheminée à travers les rue de la ville jusqu'au stade. Retour dans le nord ensuite dans la ville d'Art et d'Histoire de Saint Pierre pour un parcours au milieu du public. La flamme sera ensuite visible au Morne Larcher, site iconique de la ville du Diamant. Le prochain rendez-vous se fera à Schoelcher pour une parade dans la ville, puis la flamme sera ravivée au mémo-

rial Cap 110, monument érigé en mémoire de l'esclavage. Le parcours s'achèvera enfin dans la ville capitale, Fort-de-France.

LES JEUX POUR CHANGER LES MENTALITÉS



Si l'idée initiale est venue du CTOSMA, la collectivité, malgré le coût (180 000€) assume l'initiative affirme **Josette Manin**. L'ancienne joueuse de hand-ball dans sa jeunesse justifie le choix de la Collectivité.

« On se rend compte que l'engouement que cela a suscité

nous permet de dire que nous étions dans le vrai. Par exemple dans le milieu scolaire, les jeunes pratiquent davantage le sport. Cette flamme a donc lancé une dynamique sur le territoire qui a fait en sorte que quel que soit l'âge on se sent concerné par les Jeux Olympiques, par le sport, par cette dynamique de la pratique d'un sport ». Et plus largement, la Collectivité souhaite que cet engouement poussent les martiniquais à pratiquer davantage pour améliorer leur santé et lutter contre les maladies chroniques que sont l'obésité, le diabète par exemple.

La Martinique en pôle position pour Los Angeles 2028. Martinique Terre de jeux qui a permis la présence de la flamme ici, a en ligne de mire les prochains Jeux Olympique qui se dérouleront à Los Angeles nous confie M. Wan Ajouhu : **« Dans le cadre du label Terre de Jeux il y a un dispositif qui s'appelle centre de préparation aux jeux où on est censé identifier des structures qui promettent à de sportifs de venir s'entraîner dans des structures qui répondent à certaines normes : le Stade Pierre Alier, le Centre Aquatique Pierre Samot, le dojo de l'IMS et le gymnase du stade Louis Achille. Ces 4 structures seront amenées à accueillir des athlètes du monde entier pour préparer les Jeux de 2028 ».**

Les 16 et 17 juin prochains la Martinique sera sous les projecteurs, la flamme olympique va situer l'île sur la carte du Monde. L'instant sera historique, et les retombées pourraient l'être aussi. ■

L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE



BELVEDERE
1888



Hennessy



L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHËLCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village II
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.ilot-vins.fr

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR